

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]

NOTE TO USERS

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

**Les représentations sociale et médiatique des “femmes maricides”
en Ontario, 1871-1946**

  Joanne Grisé
628358

Présenté au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa en
complément des exigences de la maîtrise ès arts

1999



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-57120-3

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	I
Sommaire	II
Introduction	1
Chapitre 1: Contexte et Acteurs Sociaux	5
1.1 Contexte historique de la situation de la femme au Canada: XIXe et XXe siècles	5
1.1.1 Traitement des femmes dans le système de justice pénale	14
1.2 Portraits criminologiques de la femme déviante	17
1.2.1 Du biologique au social: explications parcellaires de la criminalité des femmes	18
1.3 L'émergence de la presse écrite au Canada et ses implications pour les femmes	25
Chapitre 2: Méthodologie	36
2.1 Le type d'approche: l'approche qualitative	36
2.2 Périodisation	38
2.3 La méthode de recherche: l'analyse de contenu	39
2.4 L'échantillonnage	42
2.5 Sources consultées	44
2.6 Portée et limites	45

Chapitre 3: Résultats et Analyse	47
3.1 Description des cas à l'étude	48
3.2 Analyse: représentations des femmes dans la presse écrite	55
3.2.1 Thème 1: <i>Attrait sexuel</i>	52
3.2.2 Thème 2: <i>Passion sexuelle/immoralité sexuelle</i>	58
3.2.3 Thème 3: <i>Reproduction et folie</i>	62
3.2.4 Thème 4: <i>Sorcière/monstre</i>	66
3.2.5 Thème 5: <i>Femme manipulatrice</i>	70
3.2.6 Thème 6: <i>La violence contre la conjointe</i>	73
3.3 Sommaire de l'analyse	78
Conclusion	85
Bibliographie	91

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier la professeure Sylvie Frigon pour sa direction remarquable, ses précieux conseils et ses excellents commentaires tout au long de cette rédaction. Je lui en suis très reconnaissante.

À mes collègues de classe, avec qui j'ai passé une année inoubliable marquée d'angoisses, de longues nuits et surtout d'excellents souvenirs. Sans oublier Sandra Carter, qui a consacré plusieurs heures à la correction de ce travail et dont les commentaires et les judicieux conseils ont aidé à faire de cette thèse ce qu'elle est. Merci pour ta lecture éclairée et surtout pour ton amitié.

Un gros merci à mon oncle Rémi Grandmont pour sa lecture et relecture attentive du travail final afin d'y amener les dernières corrections.

J'aimerais aussi remercier mes parents, pour leur aide et leur support tout au long de mes études universitaires, et qui ont fait de moi, l'étudiante que je suis.

Enfin, merci à mon copain Pete pour sa patience et sa tolérance de ce "bordel" qu'est devenu notre appartement, même si je lui ai souvent rappelé que ce désordre avait pour moi une certaine organisation.

SOMMAIRE

Les études portant sur la criminalité des femmes se sont souvent attardées sur les causes de leur déviance. Nous avons voulu aller au-delà des explications de leur criminalité en axant notre recherche sur les représentations des femmes criminelles. Plus précisément, notre objectif de recherche est d'examiner le discours médiatique afin d'en ressortir les images populaires d'une femme "maricide", c'est-à-dire d'une femme qui tue son conjoint.

Ce travail fera l'examen du traitement médiatique des femmes "maricides" dans une période historique donnée: soit la fin du XIXe siècle jusqu'au début du XXe siècle. Nous voulons retracer et reconstruire l'image médiatique des femmes qui ont tué leur conjoint à cette époque. Il s'agit d'une analyse journalistique des cas de sept femmes qui ont été condamnées à mort pour le meurtre de leur conjoint en Ontario de 1871 à 1946: l'objectif de recherche étant de dégager comment se construit l'image de la femme "maricide" à travers les médias.

Il est nécessaire, en premier lieu, de situer les résultats en fonction du contexte social de l'époque. La première partie sert donc de cadre théorique qui identifie le contexte et les acteurs sociaux de l'époque victorienne; il s'agit simplement d'une introduction à la situation de la femme au Canada au tournant du siècle, des portraits criminologiques de la femme déviante et de l'émergence de la presse écrite au Canada et ses implications pour les femmes.

La méthode choisie est l'analyse de contenu des articles de presse écrits au sujet des femmes accusées du meurtre de leur conjoint. Il s'agit de cerner et d'identifier les images et les représentations sociales des femmes "maricides" telles que véhiculées dans les médias.

Nous avons identifié cinq thèmes de représentation qui sont ressortis de notre recherche. On y compte le thème de *l'attrait sexuel*, le thème de *passion sexuelle/immoralité sexuelle*, le thème de *la reproduction/folie*, le thème de *la sorcière/monstre* et le thème de *la femme manipulatrice*. Nous avons aussi décidé d'y intégrer le thème de *la violence contre la conjointe* car elle nous apparut comme une variante très fréquente dans les cas étudiés. Nous avons constaté qu'il était difficile, à cette époque, d'accepter la responsabilité de la femme vis-à-vis du meurtre de son conjoint. Par conséquent, les médias offrent des images très négatives des femmes "maricides" et nous croyons que c'est parce qu'elles outrepassaient la norme sociale leur étant imposée par un système patriarcal: le meurtre du conjoint étant interprété comme une révolte contre l'autorité et un refus de cet ordre social qu'on lui imposait. On vise donc des explications individualistes pour expliquer leur comportement inacceptable, en la présentant comme victime de sa féminité ou intrinsèquement vilaine. Un fait demeure: elle s'écarte outrageusement de la catégorie "normale" des femmes.

Les changements au niveau des lois et des attitudes à l'endroit des femmes "maricides" ont été considérables depuis l'époque étudiée: comme par exemple, l'introduction de "syndrome de la femme battue" au début des années 1990. Cependant, il reste qu'on individualise toujours la criminalité des femmes en allant encore chercher les caractéristiques personnelles de la déviante pour expliquer son comportement criminel.

INTRODUCTION

La criminalité des femmes a depuis plusieurs décennies permis de déployer un champ d'analyse académique et scientifique grandissant. Plusieurs perspectives ont émergé et caractérisé ce néo-objet de la criminalité féminine. Les criminologues, les sociologues, les historiens, les hommes de lois et les médias ont tous à leur façon cherché à cerner ce phénomène. Dans ce contexte, les femmes qui commettent des meurtres semblent attirer particulièrement l'attention publique et scientifique. Elles attirent l'attention parce qu'elles dévient des standards féminins institués par un système patriarcal. Elles confrontent des mythes et des tabous profondément ancrés dans une société qui condamne ses comportements non-féminins.

Par ailleurs, la femme qui tue est celle qui se démarque le plus de son rôle attendu, c'est-à-dire celui d'un être passif, docile, doux et dont la place en société en est une de subordination. Les enjeux sociaux et judiciaires se complexifient toutefois davantage lorsqu'il s'agit du meurtre d'un conjoint. L'acte est alors interprété comme une révolte contre une personne d'autorité, comme un refus de l'ordre social imposé à la gente subordonnée. L'homicide féminin du conjoint a incidemment donné naissance à une panoplie d'explications de théories compréhensives qui veulent, encore, comprendre et expliquer ce qui incite les femmes à tuer. Plusieurs études se sont aussi penchées sur le traitement de ces femmes dans le système de justice pénale. Par exemple, Frigon (1996) qui a étudié l'homicide conjugal féminin suggère que les femmes qui commettent des actes de violence ont été jugées très sévèrement par le système de justice pénale surtout quand celles-ci tuent leur conjoint. L'auteur mentionne qu'historiquement, sous la loi britannique de 1351-1828, les femmes

qui tuaient leur conjoint pouvaient être accusées de “petite trahison” dont la sentence pouvait conduire à l’exécution publique (Voir aussi Gavigan, 1989-1990). Frigon (1996) ajoute qu’elles étaient non seulement accusées du meurtre du conjoint mais aussi d’avoir trahi l’autorité. Depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, les femmes qui tuent leur conjoint ne sont plus accusées de “petite trahison” mais peuvent faire l’objet d’accusation de meurtre ou d’homicide involontaire. À travers l’évolution, une chose est cependant demeurée commune: la fascination pour ce geste.

Le traitement médiatique devient alors un outil stratégique quant à l’expression et à la démonstration de ce traitement singulier donné aux femmes qui ont tué leur conjoint. Nous avons choisi d’examiner le traitement médiatique de ces cas dans une période historique restreinte, soit la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Nous avons voulu retracer et reconstruire l’image médiatique des femmes qui ont tué leur conjoint à cette époque. Précisément, il s’agira d’une analyse journalistique des cas de sept femmes qui ont été condamnées à mort pour le meurtre de leur conjoint en Ontario de 1871 à 1946. Nous avons stratégiquement choisi cette période puisqu’elle caractérise la période précédant la première vague canadienne du mouvement féministe. Nous avons également choisi de nous limiter aux cas provenant de la seule province d’Ontario afin de produire un portrait le plus complet possible de la situation.

Dans cette optique, nous procéderons à une analyse de contenu des articles de presse écrits au sujet des femmes condamnées du meurtre de leur conjoint. Nous tenterons de cerner et d’identifier les images et les représentations des femmes qui ont tué leur conjoint, telles que véhiculées dans les journaux. La femme est-elle perçue comme “victime” de ses incapacités soit biologique,

psychologique ou émotionnelle? Ou encore, possède-t-elle un caractère inhérent “monstrueux” qui dévoile sa méchanceté intentionnelle? Nous tenterons de répondre à ces questions et d’en comprendre les implications ainsi que les significations sociales et médiatiques.

Nous accorderons aussi une attention particulière au phénomène de violence conjugale qui caractérisait les relations de couples. Nous utiliserons donc parallèlement une étude exhaustive effectuée par Frigon (1996) qui démontre l’omniprésence de la violence conjugale dans certains des cas qui feront l’objet de notre étude. Nous examinerons finalement comment les médias, à cette époque, saisissent et utilisent cette violence et comment elle est rapportée relativement au portrait véhiculé de la femme accusée.

Nous utiliserons une approche historique qui permet de retracer et de recontextualiser les discours de cette époque au sujet des femmes qui ont tué leur conjoint. En outre, ce procédé permet de mieux saisir les enjeux de l’objet de recherche durant l’époque étudiée tout en transposant ses principaux postulats jusqu’à aujourd’hui. Cette formule historique longitudinale donne l’opportunité de cerner quelques-uns des changements encourus au niveau des attitudes sociales, médiatiques et des lois. Finalement, l’approche historique utilisée découpe l’impact d’un phénomène à travers le temps.

Dans notre premier chapitre, nous présenterons une description exhaustive du contexte et des acteurs sociaux de l’époque victorienne, soit de la fin du XIXe siècle jusqu’au milieu du XXe siècle ainsi qu’une analyse théorique de la situation des femmes à cette époque. Nous tenterons d’établir

la façon dont la femme était perçue et traitée et quel était le rôle et la place qui lui étaient attribués dans la société. Nous offrirons aussi un portrait criminologique de la femme déviante, c'est-à-dire comment les théories criminologiques traditionnelles concevaient la femme criminelle. Pour clôturer ce chapitre, nous offrirons un bref historique de l'émergence de la presse écrite au Canada et de ses implications pour le sujet qui nous intéresse. Le deuxième chapitre offrira des précisions sur l'approche méthodologique choisie et sur la méthode spécifique qui a guidé la recherche. Nous y exposeront le type d'approche, la méthode d'échantillonnage et les sources consultées. Le troisième chapitre fera état de la collecte et de l'analyse des données, formant ainsi le corpus principal d'analyse du travail. En guise de conclusion, nous tenterons de resituer le problème parallèlement à la présente époque en mentionnant, quoique très brièvement, les changements au niveau des lois et des attitudes envers les femmes maricides.

CHAPITRE 1

CONTEXTE ET ACTEURS SOCIAUX

Afin de situer le contexte historique choisi pour notre recherche, la prochaine étape de notre travail comprendra trois parties. Dans la première partie, nous recenserons des informations importantes concernant la situation des femmes aux XIXe et XXe siècles. Dans une deuxième partie, nous élaborerons sur la représentation des femmes dans les théories criminologiques traditionnelles de cette époque. Enfin, dans une troisième partie, nous traiterons de l'émergence de la presse écrite au Canada et ses implications pour les femmes.

1.1 Contexte historique de la situation des femmes au Canada: XIXe et XXe siècles

Malgré la pluralité des sources écrites au sujet de la situation des femmes à cette époque, très peu ont été écrites ou produites par des auteurs féminins qui ont vécu à cette époque même. Parmi ces sources limitées, un livre intitulé, Les femmes du Canada, publié en 1900 par le Conseil National des Femmes du Canada offre une représentation de l'histoire des femmes au Canada depuis la naissance du pays et, tel qu'interprété par des femmes au tournant du siècle. L'ouvrage initie un premier pas vers le féminisme affirmé: "Ces écrits devaient compléter la connaissance des oeuvres des femmes du Canada, en donnant un aperçu de leur développement historique et des traits saillants de leur existence" (CNFC, 1900: 2). Les auteures affirment qu'il n'est pas surprenant qu'on ne mentionne pas le nom de femmes parmi les noms de ceux qui ont découvert le Canada car les femmes se sont toujours trouvées reléguées dans les territoires de servitude (CNFC, 1900: 6).

Par exemple, les manuels scolaires d'histoire concernant les grandes explorations et la découverte du Canada ne présentent aucun nom de femme ou n'idéalisent aucun personnage féminin, du moins, lors des explorations. Iacovetta (1987) mentionne que l'histoire a toujours été un récit d'hommes qui mettait l'accent sur la guerre, la diplomatie, les institutions et les héros masculins. En effet, jusqu'à récemment, l'histoire connue est l'histoire dite, transmise, vécue et "ressentie" par les hommes. Cette monopolisation du savoir et de la construction de l'histoire explique conséquemment l'absence des femmes et de leurs activités historiques, généralement.

Cependant, au cours des changements idéologiques et sociaux, plusieurs auteurs contemporains ont réussi à combler cette lacune. Lemieux et Mercier (1989), notamment, ont retracé l'histoire des femmes au Canada et ont souligné le besoin de s'interroger sur les transformations socio-culturelles et les changements historiques du cycle de vie des femmes afin d'en explorer les dimensions normatives et subjectives. Selon ces auteurs, le rituel du mariage était probablement la transformation la plus profonde dans la vie des femmes et dans leur existence parce qu'il met alors fin à l'existence de la femme comme personne. Les droits personnels et de propriété d'une femme non-mariée sont égaux à ceux des hommes, mais lorsque la femme se mariait, sa situation changeait beaucoup:

Nos ancêtres ont tenu à traiter le mariage comme une suspension de l'existence indépendante de la femme et comme une absorption par le mari de la personne de sa femme et de tous ses biens, qu'elle qu'en soit leur nature ou espèce. (...) Cette notion de l'unité de l'homme et de la femme signifiait la suspension des droits de la femme et la souveraineté du mari.

(CNFC, 1900: 39)

Si la femme choisit d'épouser l'homme qu'elle aime, pourquoi donc accepter cette infantilisation légale et sociale? Selon certains auteurs, la fin du XIXe siècle est l'ère des stratégies matrimoniales dans lesquelles s'exercent énormément de pressions de la part des parents ainsi qu'une intervention directe de la famille. À cette époque, les normes de fréquentation étaient définies par les parents et ce, afin de maintenir l'homogamie sociale, c'est-à-dire le mariage entre familles de même milieu occupationnel ou entre familles déjà apparentées (Lemieux et Mercier, 1989). Ces stratégies matrimoniales ne tenaient pas compte des goûts personnels. L'union résultait souvent en un mariage sans romantisme et sans amour. Les convenances familiales et économiques avaient généralement prépondérance sur l'attrance et l'amour. Néanmoins, l'union conclue engageait les conjoints "pour la vie"; conséquemment il était possible que le couple ressente beaucoup de frustrations et d'insatisfactions par rapport à leur mariage.

Aujourd'hui, on se demande pourquoi la femme ne quitte pas son conjoint violent, mais à cette époque, la question ne se posait même pas. Socialement, traditionnellement et légalement, il était inadmissible qu'une femme quitte son mari. La loi statuait que seul l'adultère était une justification pour la dissolution d'un mariage.

The double standard in many provinces regarding divorce extended to the status of married women. After the 1870's, a woman could sue her husband (for divorce), but only for damages to her property, not to her body. Wives who attempted to sue for divorce after repeated beatings were chastised for failing to leave after the first beating - they were held to have condoned their husband's actions. On the other hand, wives who did leave after only one or two beatings were chastised for being insufficiently patient with their husbands. In both murder and assault cases where wives were the victims, judgements often suggested that the women involved were somehow themselves to blame for inciting their husbands to these acts.

(Prentice, 1988: 148)

Dans ce contexte, on peut comprendre qu'à cette époque, une femme qui était dans un mariage marqué de violence se devait de "subir" docilement son sort. On s'attendait à ce que la femme maintienne toujours "l'ordre de son intérieur et le bonheur des siens" et elle devait se conformer aux habitudes du mari; et, s'il était violent c'était à elle de le changer ou de le tolérer (CNFC, 1900: 30). Cette représentation de la femme renvoie à l'idéologie traditionnelle de la femme gardienne de la foi, de la morale et de la famille.

Dans leur analyse historique sur les réactions de la communauté et des institutions face au problème de violence conjugale, Dobash et Dobash (1981) soulignent cette tendance réactive à maintenir l'autorité patriarcale et le droit discrétionnaire du mari à contrôler sa femme. En effet, les auteurs suggèrent qu'on ne voulait pas arrêter la violence mais plutôt établir des limites de violence que l'homme pouvait exercer sur sa femme.

En effet, la punition et la ridiculisation publiques ont longtemps été utilisées, surtout dans les communautés européennes rurales, pour tenter de changer les comportements des personnes qui enfreignent les lois juridiques et les coutumes sociales, parce que pour l'homme, faillir au maintien de l'autorité sur sa femme était effectivement "déviant".

Men could be subjected to ritualized rebukes if they were thought to be doing "women's work", were "henpecked", cuckolded or believed to have been beaten by their wives- that is, when there was a perceived inversion of patriarchal authority and domination. In addition to being ridiculed by the community for failing to maintain authority, men thought to have domineering or wayward wives were supported in their attempts to regain or retain dominance by ridiculing and shaming the women publicly and/or punishing her physically.

(Dobash et Dobash, 1981: 566)

À travers cette conception traditionnelle, culturelle et sociale du rôle de l'homme sur la femme, on concevait le mariage non-conventionnel comme une menace à l'ordre social, politique et moral. L'acceptation sociale de l'abus envers la femme apparaît explicitement par exemple dans la *Loi des Biens de la femme mariée* en Ontario en 1897: "Le mari peut commettre un rapt sur la personne de sa femme sans être passible de poursuite, même s'il lui communique des maux répugnants" (CNFC, 1900: 42).

Ainsi, selon Cook (1981), le début du XXe siècle marque une période importante au Canada autant au niveau social, politique, économique que criminologique. Les changements sociaux au tournant du siècle tels l'urbanisation, l'immigration et l'industrialisation, ont été très rapides et particulièrement notables. Les transitions socio-économiques et politiques en découlant ont péniblement marqué ces années. Toujours selon Cook (1981), l'urbanisation est responsable d'une plus grande différenciation des rôles. Il explique que, dans le milieu rural, le travail productif regroupe la famille entière à la maison, où chacun a son rôle à jouer.

Mais, en milieu urbain et industrialisé, les hommes travaillent à l'extérieur du foyer, les enfants vont à l'école et seule la femme reste à la maison. C'est maintenant à elle seule de garder la famille unie et d'assurer les bonnes valeurs de ses enfants. Cook et Michinson (1976) affirment que c'est à ce moment que naissent les pressions sociales de conformité voulant que la femme demeure à la maison pour s'occuper des enfants. Light et Pierson (1990) ajoutent qu'on allait même jusqu'à accuser les femmes qui travaillaient à l'extérieur du foyer d'enlever les emplois aux hommes. Tous

les aspects de la vie de la femme mariée de cette époque sont en fait encadrés par les normes masculines.

La sexualité est aussi un exemple de cet encadrement de normes masculines. Selon Lévesque, “[l]a sexualité fait l’objet d’interdits et suscite l’édification de structures pour bien en baliser les limites” (1989: 75-76). Elle ajoute que: “[d]es organisations de censure, une éducation en fonction d’une spécificité féminine, des institutions de prévention et de réhabilitation secondent l’appareil législatif pour maintenir l’ordre social dans les rapports sexuels”. (Lévesque, 1989: 76). Pour leur part, Cook et Mitchinson (1976) affirment que nous assistons aussi à un double standard de moralité surtout en ce qui a trait à la sexualité des femmes. Light et Pierson (1990) démontrent, de leur côté, qu’il y a énormément d’accent mis sur l’éducation du mariage. Par exemple, les cours de préparation au mariage sont de forts instruments de transmission des “règles” à suivre quant aux rôles sexuels attendus, quant au partenaire de mariage approprié et par rapport à l’institution du mariage comme tel.

La vitesse et la masse des changements sociaux de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle ont remis en question l’ordre social et spécifiquement l’ordre social qui touche les prescriptions réservées aux femmes. Dans le but de conserver cet ordre social, certains mécanismes de contrôle sont mis en place afin de garder le *statu quo*. Par conséquent, l’appareil régulateur est hâtivement mis en marche et ses agents normatifs s’empressent à lutter contre ses “déviants”. C’est donc dans les périodes de crises qu’on traite plus sévèrement tous ceux et celles qui s’écartent de la norme: “normes articulées par des “définisseurs” et des exécuteurs agréés” qui sont majoritairement des

hommes (Lévesque, 1989: 12). Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que "[t]outes les femmes qui, dans quelque circonstance que ce soit, ne sont pas pliées à la norme et n'ont pas suivi les prescriptions, tomberont dans la déviance sociale" (Lévesque, 1989: 87). Lévesque explique que: "[l]'incertitude économique qui caractérise le début des années vingt et la décennie des années trente, suscite une inquiétude générale dans la société qui peut s'exprimer par une plus grande volonté de conformisme social et une représentation plus sévère de tout ce qui menace cette cohésion" (1989: 89). Toute déviance se doit d'être éliminée pour conserver la pureté et la cohésion de la société. Il faudra donc contrôler et surveiller davantage ces ""déviantes"" qui peuvent nuire à l'harmonie sociale" (Lévesque, 1989: 90).

Période de transformations, de crises, de réformes, de questionnements, le début du XXe siècle marquera tous les domaines sociaux et "[c]es bouleversements conjoncturels prennent d'assaut les institutions et les moeurs" (Lévesque, 1989: 21). Lévesque ajoute que "[l]es commentateurs de l'époque adoptent un ton inquiet pour décrire l'ébranlement des valeurs ou la fragilité des traditions" (1989: 21). Par son insécurité, son instabilité, le siècle est marqué par une remise en question de la société dans ses fondements idéologiques tels la politique, la femme et la famille. Particulièrement, les changements du XXe siècle menaçaient l'institution familiale que Lévesque identifie comme "la première victime de ces changements" (1989: 21). En conséquence, on vise tant soit peu à éliminer les comportements qui minent le mariage. À travers cette instabilité, on visait la sauvegarde du mariage en implantant un code d'éthique sexuelle rigoureux. Selon Dobash et Dobash (1981) c'est à partir du XIXe siècle qu'on est passé d'un code rituel marqué par les stratégies matrimoniales et les traditions, à une codification plus rigide pour assurer la sauvegarde

de l'institution du mariage. Selon certains auteurs, le mariage et la famille s'affaiblissaient sous l'effet de l'urbanisation et de l'immoralité grandissante causée par la prostitution, l'adultère et la cohabitation en dehors du mariage. C'est ainsi à la femme que revient la tâche de sauvegarder cette unité familiale car elle occupe une "position privilégiée" dans cette institution (Lévesque, 1989: 24).

Il importe de mentionner que les femmes au tournant du siècle ont été pro-actives dans la réaction sociale à la déviance. Cellard et Pelletier (1998) notent la participation de plusieurs regroupements de femmes à la campagne de réforme morale de la fin du XIXe siècle. Entre autres, les associations féminines de l'époque tels le *National Council of Women of Canada* et le *Woman's Christian Temperance Union* ont été préoccupées par la question du resserrement des normes sexuelles. Cellard et Pelletier croient qu'"il n'est donc pas étonnant, dans notre étude, de retrouver certaines de ces associations féminines aux barricades dans la poursuite d'une campagne répressive pour réguler la société" (1998: 283). L'ère de la campagne de réforme morale au Canada a mis en lumière le "renforcement de la famille et la promotion des rôles d'épouse et de mère" qui étaient la pierre d'assise pour la "restauration morale de la nation" et les femmes ont joué un rôle important dans cette réforme (Cellard et Pelletier, 1998: 284). Plusieurs demandes de modifications au Code Criminel en ce qui a trait à la responsabilité conjugale ont été proposées par des groupes de femmes. Le *Montreal Society for the Protection of Women and Children* a lutté avec acharnement pour "ajouter à l'article 292 du Code Criminel une clause pour rendre coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement et du fouet, celui qui se livre à des voies de fait sur son épouse (ou tout autre femme)" (Cellard et Pelletier, 1998: 291)

Néanmoins, talonnée par l'idéal et la norme de la sauvegarde du mariage, la femme abusée, violentée, malheureuse, désemparée peut-être, a dans certains cas réagi à sa situation. Même dans une situation d'abus ou de violence conjugale, tout acte intenté par la femme est peine perdue: se protéger ou protéger les enfants demeurent des mesures souvent méprisées, illégales et immorales:

Behind many of the murders by women in nineteenth century, particularly infanticide and poisoning, was a persistent desperation. They were motivated less by greed than by need. (...) Occasionally they used it (murder) to remove someone who was a nuisance or an obstacle, but in general for these women murder was a practical solution to the problem of surviving.

(Knelman, 1998, 227)

Incidentement, les gestes posés par ces femmes les ont menées devant le système judiciaire. En effet, selon Knelman, “[i]n retrospect it was a practical if immoral and illegal response to oppression: a group kept down by the law simply took the law into their own hands” (1998: 87). Le système pénal de cette époque exprime une tendance sévère quant à ces femmes “criminelles”. Leur traitement révèle la réaction sociale, légale et judiciaire souvent surprenante pour notre génération. La prochaine partie vise à cerner le traitement des femmes homicides par le système de justice pénale de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle.

1.1.1 Traitement des femmes dans le système de justice pénale

Plusieurs auteurs tels Farran (1987), Bernier et Cellard (1996), Frigon (1996) et Knelman (1998), se sont penchés sur la question du traitement des femmes maricides dans le système de justice pénale. Leurs conclusions tendent vers la même direction: ils semblent tous conclure que les femmes qui ont assassiné leur conjoint étaient traitées très sévèrement par le système de justice pénale de l'époque victorienne. "Les femmes qui résistaient à l'ordre masculin étaient punies très sévèrement afin de dissuader les autres femmes d'en faire autant" (Frigon, 1996: 15). Jusqu'en 1976, la peine de mort était la punition prescrite dans les cas de meurtre. Mais, on a eu énormément de difficulté à accepter voire comprendre qu'une femme puisse commettre des actes de violence, voire un meurtre. Le système judiciaire s'attendait plutôt à ce qu'elle soit la victime, surtout lorsque la situation impliquait l'homicide du conjoint:

The Justice system, which in many ways bent over backwards to keep crime a male preserve, does not seem to have known what to do with them (women who kill). (...) The justice system expected women to be the victims, not the perpetrators, of serious crime. It was 'natural' for them to be scrutinized in court and corrected in prison, but in many ways women were actually treated more harshly than men in these settings.

(Knelman, 1998: 228)

Selon le Conseil National des femmes du Canada (1900), il faut se repositionner dans une période où la femme n'était pas une personne aux yeux de la loi. Cette incapacité juridique impliquait une situation où le mari avait un droit de tutelle et de surveillance sur sa femme. La femme qui tuait son mari était une menace à la société patriarcale de l'époque et sa révolte envers la personne d'autorité, qui était son mari, était une acte intimidant qui commandait un contrôle à tout prix. "The poisoning

of a husband or lover was terrifying to the general public because it was subversive,” (Knelman, 1998: 88) et c’est pour cette raison que plusieurs croient que les femmes qui tuaient leur conjoint étaient très mal perçues et traitées dans le système de justice pénale.

Throughout the nineteenth century, until the 1880s, and especially in the first half of Victoria’s reign, their trials and executions served not only to deter prospective murderers, but to assert the power of the ruling class in general, and men of that class in particular.

(Knelman, 1998: 273)

Selon Frigon (1996), les procès des femmes au tournant du siècle illustrent la partialité de la loi et son application. Ils ne tiennent pas compte de l’expérience vécue des femmes accusées et des circonstances précédant l’acte criminel. Par exemple, la définition légale de provocation et de légitime défense ne s’applique pas à l’expérience des femmes qui ont tué leur conjoint violent. Ce à quoi on assiste, en l’occurrence, est une construction sociale du meurtre d’un conjoint par le procès, les réactions sociales et médiatiques et les traditions culturelles de l’époque. En effet, lors du procès de la dernière femme exécutée en Grande-Bretagne, “Ruth Ellis was hanged not just because of her act of killing David Blakely, but also and more particularly because of how that killing was constructed by the popular press, and then both the prosecution and defense at her trial” (Farran, 1987: 11-12). Les journaux et les hommes de loi démontrent une indignation marquante envers ces femmes qui ont tué leur conjoint. Par conséquent, la femme avait peu ou pas d’opportunité de témoigner et de s’exprimer. La nature déjà inconcevable et inacceptable de son acte ne contribuait qu’à la réduire au silence.

Des femmes sont accusées d'être responsables de la mort de leur époux, d'un crime dont l'idée même est difficile à accepter pour les différents acteurs du procès, d'un crime pour lequel la magistrature n'arrive pas à cacher son indignation.

(Bernier et Cellard, 1996, 33)

L'indignation que suscitaient les femmes-maricides pouvait déterminer, du moins en partie, les perceptions sociales, les réactions pénales ainsi que les peines encourues.

1.2 Portraits criminologiques de la femme déviante

Pour s'imprégner de ces représentations et perceptions, nous croyons qu'il est important d'examiner brièvement les théories sur la criminalité des femmes formulées à cette époque. Elles marquaient, à leur façon, l'image de la femme qui s'écartait de la norme. Pour ce faire, nous proposons un survol des perspectives criminologiques traditionnelles qui étaient prédominantes au tournant du siècle.

Emprunté de Bertrand (1979) nous définissons la littérature criminologique traditionnelle comme "des traités, essais et analyses qui contribuent à la formation d'hypothèses explicatives sur le crime" (1979: 13). Il est intéressant, en outre, de souligner que les auteurs des théories criminologiques traditionnelles sont, pour la plupart, tous des hommes qui ont centré leurs analyses sur la criminalité masculine. Pour cette raison, plusieurs féministes modernes ont accusé les criminologues traditionnels de n'avoir pas tenu compte des femmes dans leur analyse de la criminalité ou d'avoir été sexistes dans leurs discours respectifs. Par ailleurs, "les pères fondateurs de la criminologie" ont succinctement porté une attention, quoique brève et incomplète, à la délinquance des femmes. Plusieurs auteurs comme Bertrand (1979) ont dans cette optique, questionné la pertinence des sources théoriques avancées par les criminologues de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Entre autres, les oeuvres de Smart (1976) et Klein (1993) que Parent (1998) considère des oeuvres pionnières de la criminologie féministe, offrent une critique des théories traditionnelles sur la criminalité des femmes. Elles dénoncent celles-ci d'avoir centré leurs explications de la criminalité des femmes sur des caractéristiques individuelles qui renvoient à leur nature et leur biologie, et de ne pas tenir compte des caractéristiques structurelles du phénomène. Parent (1998)

croit aussi que les auteures féministes ont permis de dénoncer le caractère partiel et partial de la criminologie traditionnelle en plus d'aider à surmonter le silence de la criminologie sur la question des femmes. Malgré ce centralisme généralement masculin qu'on leur reproche, il reste que les auteurs de la criminologie traditionnelle ont eu une influence énorme et méritent une attention particulière.

1.2.1 Du biologique au social: explications parcellaires de la criminalité des femmes

Selon Bertrand (1979), Faith (1993) et Flowers (1995), Cesare Lombroso (1835-1909) est un des premiers à s'intéresser à la criminalité des femmes et à chercher les différences biologiques qui expliqueraient le comportement délinquant chez la femme. De plus, Lombroso a beaucoup influencé le traitement des femmes criminelles. Selon Knelman (1998), ce déterminisme biologique comportait des avantages et des désavantages pour les femmes homicides.

While it could save them from the gallows, it could, by the same token, keep them confined to a lunatic asylum for life, irrespective of any improvement in their mental condition.

(Knelman, 1998, 3)

Selon Lombroso et ses collègues de l'école positiviste, les femmes ont un sens moral sous-développé par rapport aux hommes, mais cette dégénérescence peut être cependant annihilée, dans la plupart des cas, par leur maternité, leur désir de passion, leur froideur sexuelle, leur intelligence sous-développée et leur faiblesse. L'hypothèse proposée par l'école Lombrosienne avance que les femmes qui commettent des crimes violents n'ont cependant pas les qualités nécessaires pour

“neutraliser” cette dégénérescence. C’est ce facteur de dégénérescence qui, plus fortement, influence leur comportement. C’est ce qui explique la perception voulant que la femme devienne un “monstre” possédant des traits menaçants et dangereux. Par ailleurs, plusieurs critiques s’appliquent aux travaux de Lombroso. Horn (1995) identifie plusieurs contradictions et lacunes dans l’oeuvre de Lombroso. Horn (1995) suggère qu’on assiste plutôt à une construction sociale de la criminalité des femmes qu’à une théorie explicative de la criminalité des femmes. Pour arriver à cette conclusion, il examine la construction sociale et scientifique de la femme criminelle, la femme prostituée et la femme “normale”, le tout centré autour d’une nouvelle anthropologie du corps tel qu’avancé par Lombroso où la présence de certains traits physiques déterminent la déviance en question. Il ajoute que la criminologie interprétée par Lombroso identifie le corps de la femme criminelle comme un risque potentiel au système social. D’où le besoin d’apprivoiser, de gérer et de contrôler le corps des femmes afin de minimiser le danger potentiel qu’elles constituent. Encore une fois, il est important, en ce qui concerne notre travail, de remarquer les intérêts parallèles ou complémentaires de tous les domaines de la société fortement patriarcale de l’époque; c’est-à-dire de garder la femme en position de subordination. Selon l’interprétation de Horn (1995), ce qui ressort des études de Lombroso centrées sur la femme criminelle est moins la pathologie physique transparente de la femme délinquante que la dangerosité potentielle de la femme dite “normale”. Cela cause un problème pour plusieurs chercheurs car l’objet n’est plus la femme criminelle mais la femme en général.

As a result, not only were the criminal women and the prostitute made objects of new practices of surveillance, prevention and punishment, but the normal woman was placed at the center of a whole range of modern discourses and technologies called 'social', which ranged from social medicine to social hygiene to social work.

(Horn, 1995: 109-110)

L'intérêt de Lombroso à la criminalité des femmes s'est matérialisé et confirmé en 1895 avec la publication de The Female Offender. Horn (1995) croit que Lombroso et ses collègues ont formulé leur cadre de référence analytique et interprétatif en s'intéressant d'abord à la femme dite "normale" pour constituer la structure de leurs recherches afin de répondre aux contradictions dans leur résultats. Selon Horn (1995) le manque d'explication peut s'expliquer par le fait que les résultats ne correspondaient pas avec l'hypothèse de départ de Lombroso. Par exemple, l'étude de Lombroso identifiait une dégénérescence plus prononcée chez les femmes qui avaient commis des crimes moins violents et une dégénérescence moins prononcée chez les meurtrières. Par ailleurs, l'absence de signes de dégénérescence chez les femmes devraient donc signifier leur supériorité ou leur docilité sociale mais dans ses hypothèses, Lombroso associe plutôt ces signes à l'infériorité, à la faiblesse ou à la criminalité des femmes sans pouvoir prouver ses affirmations sur la base de données concrètes.

Contrôler et surveiller les femmes est devenu le remède privilégié pour la criminalité des femmes. Lombroso propose entre autre de réglementer consciencieusement le mariage et la maternité en guise de prévention de la criminalité des femmes. C'est ce qui concrétise la prise en charge du corps des femmes.

In sum, woman was constructed as both normal in her pathology and pathological in her normality. This construction not only removed all women from the domain of rights, duties, and politics, but also inscribed them in the domain of the social. It made women suitable objects of ongoing surveillance and corrective interventions, that, in an effort to restrict “opportunities” for criminality, blurred the lines between penal practices and social work.

(Hom, 1995: 121)

Plusieurs auteurs féministes ont ultimement questionné la pertinence théorique des écrits de Lombroso et de ses collègues de l'école positiviste. Nous ont-ils vraiment aidés à comprendre la criminalité des femmes? Heidensohn (1985) croit plutôt que:

What they did show us was the attempt to rationalize and justify the status quo, the existing position of women and the double standard of morals of their day. (...) But they told us little about female criminality and more, much more about themselves and their ideas about women.

(Heidensohn, 1985: 114)

Peu à peu, à travers leur manque de généralisation et de support statistique et concret, les théories biologiques du comportement criminel ont pris une position moins importante dans les champs d'explication scientifique.

D'autres auteurs ont aussi cherché à expliquer la criminalité des femmes. Entre autre, les explications psychologiques trouvent pour leur part, une place importante au sein des théories explicatives du comportement criminel féminin. Parmi ceux-ci, nous retrouvons Freud qui nous offre une explication psychanalytique du comportement criminel des femmes. Klein (1973), tel que repris par Parent (1998), affirme que la théorie freudienne reprend les notions de passivité psychologique et d'immobilité physiologique introduites par Lombroso. Freud reprend aussi le

postulat de Lombroso que la femme est biologiquement et anatomiquement inférieure, donc destinée aux rôles d'épouse et de mère. Il dira même que la femme criminelle est masochiste et narcissiste pour compenser son manque de pénis, et que les femmes se vengent parce qu'elles sont privées de pénis. Selon Freud, la femme déviante est de surcroît dotée de traits masculins tels l'attitude rebelle et l'agressivité. En réponse, Freud croit qu'il est primordial de traiter et d'aider la femme déviante à s'ajuster et à se mouler dans son rôle prescrit et attendu, celui d'être calme et passive. On peut remarquer une tendance sociologique dans les explications de Lombroso et de Freud élaborées ci-haut, mais c'est avec Thomas qu'on assiste, pour la première fois, à une analyse plus sociologique de la criminalité des femmes (Parent, 1998).

Selon Klein (1976) et Flowers (1995), Thomas est le premier à exposer une théorie sociologique de la délinquance des femmes. Thomas suggère que la criminalité des femmes provient d'un manque de rigidité des normes sociales qui ont normalement pour effet de maintenir les femmes à la maison, c'est-à-dire dans leur rôle traditionnel d'épouse et de mère. Dans son oeuvre Sex and Society (1907), bien qu'il reconnaisse certaines différences biologiques entre les sexes, Thomas fonde d'abord sa théorie sur la différenciation concrète des sexes qui se fait surtout par un processus de socialisation. Il suggère que les disparités comportementales et idéologiques sont plus marquées parmi les races plus civilisées à cause d'une plus grande différenciation des rôles sexuels. Dans ses conclusions et analyses de la délinquance, Thomas privilégie les influences sociales sur le comportement humain.

Pour lui, les femmes criminelles sont une menace non par la nature de leurs actes mais par la transgression de leur rôle traditionnel. Dans son deuxième oeuvre, The Unadjusted Girl (1923), Thomas considère que la criminalité des femmes est une réponse “normale” à certaines pressions sociales. Selon son hypothèse, les femmes se rendent compte qu'elles sont opprimées, et sous cette coercition, elle deviennent criminelles dans le but de manifester leur frustration et de rejeter leur rôle traditionnel. Pour Thomas, la solution se traduit donc par une socialisation rigide des femmes dans leur rôle traditionnel d'épouse et de mère pour enrayer ces expressions déviantes et rebelles. Il s'agit de changer les attitudes des femmes pour qu'elles adhèrent au rôle qui leur est traditionnellement prescrit.

Plus récemment, Pollack (1950), sans vraiment offrir de théories explicatives de la criminalité des femmes, tente plutôt de démontrer les liens entre le rôle social des femmes et leur participation aux activités criminelles. Selon Smart (1976), tel que repris dans Parent (1998), Pollack semblerait affirmer que les femmes sont aussi criminelles que les hommes mais il suggère que c'est le caractère trompeur et menteur des femmes qui leur permet simplement d'échapper aux mécanismes judiciaires et pénaux, donc d'être moins apparentes sur le tableau de la criminalité. Selon Parent (1998), Pollack fait aussi appel à la physiologie féminine dans son interprétation basée sur le rôle des femmes dans les relations sexuelles.

Pollack reconnaît que les règles sociales peuvent induire ce type de comportement, mais il n'en considère pas moins que celui-ci prend assise dans la physiologie féminine, découle en quelque sorte de leur capacité de simuler l'orgasme lors des relations sexuelles, contrairement à leur pauvre vis-à-vis masculin dont les limites à ce titre sont évidentes.

(Parent, 1998: 49)

En d'autres termes, il affirme que les femmes peuvent, plus aisément que les hommes, cacher leur manque de libido, ce qui les amène à exercer et maîtriser plus souvent le mensonge et la tromperie. Pollack souligne l'hésitation des hommes à croire que les femmes peuvent être criminelles; ils expriment donc une attitude plus douce et clémente envers elles. C'est d'ailleurs ce par quoi il caractérise l'attitude chevaleresque des policiers et des procureurs.

Nous avons identifié plusieurs similitudes dans les théories explicatives mentionnées ci-haut. L'image de la femme qui est véhiculée à travers les théories criminologiques traditionnelles est sensiblement la même; les femmes sont d'abord et avant tout marquées par leur nature sexuelle et par leur biologie. Le seul moyen de protéger la société de sa dangerosité potentielle est de la surveiller et de la contrôler afin de prévenir son comportement et "[c]ette discipline [la criminologie traditionnelle] (...) se présente comme un outil de contrôle et de préservation du statu quo: elle vise l'adaptation sinon la neutralisation des individus "malades" i.e. des "déviantes"" (Parent, 1998; 48). C'est à la société et surtout aux hommes de cette société que revient la tâche de contrôler les femmes déviantes et de s'assurer qu'elles demeurent à l'intérieur de leur rôle d'abord de "femme" non-menacante.

Ces théories traditionnelles ont clairement contribué au maintien du statu quo c'est-à-dire à la sauvegarde des présuppositions de classe, de race et surtout de sexe qui sont à la base de toute société. Par ailleurs, il semble clair que ces théories aient répondu aux intérêts de la classe dominante masculine patriarcale de l'époque.

1.3 L'émergence de la presse écrite au Canada et ses implications pour les femmes

Les criminologues ne sont pas les seuls à tenter d'offrir des explications pour saisir les comportements criminels féminins et à influencer les perceptions sociales. Les médias ont longtemps joué un rôle aussi important lorsqu'il est question d'offrir aux lecteurs des explications sur le crime et des crimes commis par des femmes. Nous avons, dans un premier temps, établi l'image de la femme criminelle à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle telle que perçue dans les théories criminologiques traditionnelles. Voyons maintenant quelle était l'image de la femme criminelle véhiculée par la presse écrite au début du XXe siècle avant l'avènement des médias de masse. La deuxième partie de ce volet se propose d'examiner les implications d'un moyen de communication déjà populaire et dont l'effet a été marquant, surtout pour les femmes criminelles.

Selon Rutherford (1978), la presse écrite fut introduite au Canada dans les années 1750-60 mais elle n'a pas vraiment eu d'impact avant les années 1800, lorsque le nombre de gens lettrés et intéressés à la presse écrite a augmenté considérablement:

Nineteenth-century Canadians were avid readers. As circulation figures for 1872 demonstrate, the average Canadian household subscribed to at least one journal or newspaper and a host of institutions such as public libraries, clubs, mechanics' institute and sometimes taverns provided customers with additional papers to quench the thirst for information and entertainment.

(Rutherford, 1982: 41)

Cette soif pour l'information et le divertissement a créé un climat parfait pour l'expansion du sensationnalisme et du reportage du crime et selon Knelman, "[a]s the proportion of the population that was educated increased, so did the proportion that read and responded to newspapers. The tone of newspaper reports had an effect on the law as well as on public opinion" (1998: 43). Ainsi, nous remarquons que dès la naissance des journaux au Canada, on a accordé une attention spéciale à ce qui n'est pas "ordinaire".

Increasingly noticeable over the years was an attempt to give news columns a certain sprightliness, a touch of humour, even a tinge of sensationalism. (...) Fairly common was to search through assorted sources for bits of unusual or entertaining trivia. Readers were regaled with tales of the birth of a two-headed cow, the passage of a comet, the nasty habits of African cannibals, or the exploits of a madman.

(Rutherford, 1978: 19)

Les désastres naturels et les crimes sensationnels, en particulier les meurtres commis par des femmes, étaient ainsi des sujets qui intéressaient énormément les journalistes de l'époque et qui provoquaient les passions dans les réactions du public lecteur. Cependant, il faut noter que, selon certains auteurs, la presse ne faisait pas seulement état des faits; elle "servait" aussi au lecteur des explications pour le crime .

Selon Surette (1991), la presse des années 1800 expliquait le crime comme un problème individuel et ne rapportait pas le contexte social et structurel du crime. Peu à peu, on assiste à travers la presse écrite à une construction sociale de la réalité qui "découpe" le crime comme une faillite individuelle plus qu'un malaise social. On transmet ainsi l'idée que le crime est commis par des individus qui sont différents des autres. Cette perspective correspond adéquatement et complémentaiement aux

théories positivistes par exemple. Pour d'autres, les médias de masse, incluant la presse écrite, sont un miroir des normes et des valeurs s'imposant dans la société. Smaus (1983) affirme qu'il s'agit d'une déformation de la réalité qui crée et soutient les stéréotypes caractérisant la criminalité, les criminels et les femmes dans la société. Cette transmission de l'information devient souvent une interprétation inadéquate des faits et des événements.

Ainsi, les médias créent leur propre réalité qui est souvent une déformation de la réalité quotidienne et qui devient la réalité sociale des lecteurs. L'image véhiculée cible ici l'individu même et sa non-conformité. Selon Soubiran-Paillet (1987), on peut dire que cette reconstruction aboutit à la création de stéréotypes ou au maintien de ceux pré-existants. "Ce que restitue le journaliste dans un article, ce n'est pas du réel, mais sa propre reconstruction du réel" (Soubiran-Paillet, 1987: 67). Selon Tuchman (1981) les médias changent, réagissent et reflètent simultanément l'idéologie de la culture dominante; ce qui nous amène à croire que la presse écrite de l'époque adoptait et accentuait certaines caractéristiques patriarcales retrouvées dans la société de la première moitié du XXe siècle.

Toujours selon Tuchman (1978) tel que repris par Crelinsten (1987), les nouvelles ne présentent pas la réalité objective, mais une réalité construite qui est sélectionnée, interprétée et présentée d'une certaine façon. Par conséquent, on peut dire que la version reproduite dans la presse écrite ne véhicule pas l'occurrence objective des événements puisque plusieurs éléments restent ignorés, ou sont minimisés.

Rutherford (1978) nous parle aussi d'une époque où le journalisme d'opinion était le style de journalisme privilégié. Dans cette pratique, les faits sont entourés d'opinions et le résultat en est une image déformée des événements par l'opinion et les intérêts du journaliste. "The very attention that politicians, business and labour leaders, or churchmen have payed to the media suggests their recognition of the power of communications" (Rutherford, 1978: 124). On peut aussi dire que les journaux reflètent l'humeur et les attitudes du pays. Dans ce sens, les médias ne produisent pas simplement des mythes, des stéréotypes et des idées, mais ils les véhiculent et les renforcent. "Over time, the media do exercise a definite power upon the ways, the rituals, the assumptions, the concerns of the public, which together with much else constitute the social reality" (Rutherford, 1978: 125) On se demande par contre quelles sont les implications pour les femmes; quelle est l'image de la femme et surtout de la femme criminelle dans la société et comment les médias s'emparent-ils de ses idées, de ses discours et de son image.

Il est difficile de comprendre le traitement des femmes dans la justice et dans les médias sans d'abord s'attarder à l'image des femmes dans la société. Il est important tout d'abord, de questionner les idées reçues qui ont été avancées au sujet des femmes déviantes.

Folklore and myth supplied the first set of images of deviant women at which we looked; so-called science with a heavy ideological bias supplied the second. Both have been eagerly taken up by criminologists who have sought to explain female crime.

(Heidensohn, 1985: 95)

Les apports de nos théoriciens criminologues de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle ont été considérables mais ils ont aussi repris et consolidé certains mythes au sujet des femmes déviantes. Ces mythes ont corollairement intéressé et adhéré à la société en général, dans sa

perception de la femme déviante du moins. Ce qui crée un problème pour plusieurs, c'est que les criminologues traditionnels ont formulé leurs théories sur la criminalité féminine sans questionner l'image de la femme en société et les stéréotypes qui y sont apposés et ont par conséquent contribué au cercle vicieux de l'image négative et faussée de la femme criminelle.

Old ideas live on when they are not supplanted by new research enterprises nor by rigorous and thoughtful criticism. Old ideas about female criminality have had a remarkably sustained life. They largely failed to help to demystify female crime because they ignored clear evidence and relied on unexamined stereotypes.

(Heidensohn, 1985: 124)

Mais l'objet de prédilection et de délectation médiatique demeurait sans contredit le meurtre perpétré par la femme: "Women involved in very serious crimes such as murder seem to provide the media with some of their most compelling images of crime and deviance" (Heidensohn, 1985: 86) La femme violente est également facilement étiquetée par la société. Les adjectifs qu'on lui attribue, d'être "folle" (mad) ou "méchante" (bad) reflètent plus le refus d'admettre qu'une femme "normale" puisse être violente que la problématique de violence elle-même. Quelle que soit la méthode employée et la raison invoquée, son acte demeure inacceptable et on s'empresse d'évincer la femme meurtrière de la catégorie dite "normale". Par exemple, si la femme tue violemment à coups de hache, on la condamne d'être cruelle et barbare. Si, par contre, elle utilise une façon moins violente comme l'empoisonnement, on la condamne d'être maligne, tortueuse et trompeuse. La raison de cette condamnation est immédiatement justifiée: sortir de son rôle traditionnel ne se traduit socialement que par la folie ou la monstruosité de la femme criminelle: "Broadsides and newspapers depict the murderess as a monster because she has behaved in a extremely unnatural way. She is an outsider who has refused to abide by the rules of society" (Knelman, 1998: 20).

Wykes (1995) nous offre une analyse du discours médiatique à partir de cas de meurtre “intime” où il s’agit du meurtre d’un partenaire. Elle tente d’identifier les différences retrouvées dans le discours médiatique lorsque l’agresseur est une femme et lorsque l’agresseur est un homme. Elle base son étude sur six cas d’hommes et de femmes qui ont tué leur partenaire et cherche à démontrer comment le discours médiatique change selon le sexe et l’accusé.

Wykes (1995) remarque que la femme est plus souvent condamnée, même si celle-ci agit dans une situation où elle était en fait la victime. Par exemple, “[t]he Daily Telegraph headline after the trial was ‘Lover Strangled Student in Jealous Rage’ (3.12.91) immediately connoting a crime of passion brought on by the infidelity of the student, so blaming the victim” (Wykes, 1995: 58) Elle ajoute que c’est la femme qui captive le plus d’attention médiatique. Elle va jusqu’à dire que c’est le sexe de l’acteur plutôt que son rôle dans l’affaire qui suscite le plus d’intérêt, c’est-à-dire que c’est la femme, autant comme victime qu’agresseur, qui est la cible de l’information transmise. Cela pose certains problèmes pour Wykes (1995) car l’image projetée par les médias des femmes victimes ou agresseuses a beaucoup de persuasion sociale: “there is a common sense notion that the press offers an immediate influential and accessible ‘window on the world’ by virtue of its pervasiveness” (Wykes, 1995: 62). Elle ajoute que les femmes sont dénigrées non seulement car elles sont criminelles mais bien parce qu’elles sortent de leur rôle sexuel, social et psychologique qui lui sont prescrits. “Men in these accounts are accounted for as breaking the law rather than breaking any taboos of masculinity. In contrast, women are depicted as having broken taboos of gender behaviour three times more often than men” (Wykes, 1995, 69) Elle explique ces différences en disant que “given the place of the media and journalism in relation to capital and patriarchy, the press

discourse is likely to represent the interests of dominance". (Wykes, 1995: 71) Cet intérêt dans la structure dominante a pour effet de maintenir les femmes dans une position d'infériorité et de préserver le pouvoir patriarcal à tout prix.

Naylor (1995) nous offre à son tour une analyse intéressante du rôle des médias comme véhicule d'information. L'auteur souligne comment offrir médiatiquement des explications ou un contexte explicatif par rapport à un comportement délinquant est une étape primordiale dans le processus d'étiquetage qui suit la lecture des informations. Le discours médiatique est un lieu de prédilection idéal pour le processus de construction de "l'étiquette":

Women are, by and large, not expected to be violent. Current gender relations, and the social structures built on those relations, are premised on women's non-violence. When they are violent these fundamental structures are challenged. Explanations are sought to reduce the contradiction.

(Naylor, 1995: 78)

À travers ces mécanismes de protocole et d'étiquetage, l'auteure suggère que la police et les avocats sélectionnent déjà l'information qui sera transmise au public afin de dépeindre une histoire cohérente, compréhensive et conforme aux idées dominantes. Naylor (1995) croit que les médias s'approprient ces informations afin de produire des histoires qui attirent ou touchent spécifiquement le public. Donc, en sélectionnant et en offrant des explications spécifiques, les médias s'avèrent un outil stratégique dans la construction de l'identification d'événements problématiques tels que la criminalité des femmes.

Naylor (1995) fait référence à plusieurs études précédentes qui démontrent le rôle des médias dans la construction de la criminalité des femmes qui vise, ultimement, la sauvegarde des institutions et des idéologies dominantes. Entre autres, l'étude de Young (1990) nous offre des résultats intéressants:

Young (1990) stresses the importance of press analysis on the basis of the ubiquity and consumability of the medium. The discourse of the press, she argues, 'is an important subject for analysis in the inquiry into the construction of definitions of deviance and their representation because of its pervasive, non specialist and everyday nature. The reading of a newspaper is an accepted part of the daily ritual of millions'"

(Young, 1990, cité dans Naylor, 1995: 79-80)

Des études citées par Naylor (1995) dévoilent, en outre, le caractère incomplet de la "réalité" transmise par les médias en plus du caractère proportionnel de la réalité vécue et transmise. Par exemple, une étude de Williams et Dickinson (1993) démontre que les journaux nationaux du Royaume-Uni vouent 64.5% de leur reportage sur le crime à des cas de violence personnelle même s'ils ne représentent que 6% des statistiques officielles de criminalité. L'étude démontre aussi qu'un tiers des articles en matière de violence personnelle qui sont publiés sont des cas où c'est une femme qui est l'agresseur, bien que selon les statistiques officielles, les femmes agresseuses ne représentent qu'un cas sur dix. Selon l'interprétation de Naylor (1995), cela s'explique par le fait que "violence in itself usually incorporated the drama, the human emotion, the shattering of 'normal' expectations that are required for a story to be newsworthy. Violence by women offers not only human drama and emotion but sexualized drama and emotion". (Naylor, 1995: 80)

Les médias agissent donc comme outil de “gestion” des représentations sociales sur les images de la femme: ils lui dictent en quelque sorte le comportement à adopter et les conséquences qui suivront s’il y a transgression du rôle attendu:

In fact, to a remarkable extent, popular media such as the press, film and television do depict deviant women. There is a considerable stereotyping of them, from a narrow range of stereotypes. (...) Women involved in very serious crimes such as murder seem to provide the media with some of their most compelling images of crime and deviance.

(Heidensohn, 1995: 86)

La rareté et le caractère jugé “anormal” des femmes qui commettent des homicides captivent particulièrement les lecteurs.

La presse à cette époque s’intéressait à des thématiques “exceptionnelles”, aux scandales, aux désastres et aux crimes mais surtout aux crimes violents contre la personne; ce qui mène à croire que la presse écrite à cette époque devait accorder un intérêt très particulier aux femmes qui tuaient leur conjoint. En effet, “women accused of murder in nineteenth century England got bad press. It is my contention that women who killed were held in lower regard than men who killed, yet were considered more interesting to contemplate” (Knelman, 1998: 3). Qui plus est,

[m]urder by a woman was so unthinkable in the patriarchal ideology of Victorian England that it had to be explained away as the action of a whore, witch, monster, or madwoman. In a period when the family was thought of as the glue that held society together, any crime that threatened it was bound to be regarded by the establishment as particularly vicious.

(Knelman, 1998: 230)

Naylor (1995) identifie *six thèmes* retrouvés dans les médias qui expliquent la criminalité des femmes: la *madonna putain*, la *passion sexuelle:l'amour comme excuse pour le crime*, la *reproduction et folie*, la *sorcière-le monstre*, la *non-femme* et la *femme manipulatrice*. Malgré les limites inhérentes à toute catégorisation, il reste que cette catégorisation résume bien la perception des femmes criminelles telle qu'interprétée par les médias. Dans une perspective d'évolution des représentations médiatiques, il serait intéressant de voir si les femmes qui ont tué leur conjoint violent ont été jugées de cette façon dans la presse écrite au tournant du siècle.

Nous remarquons que ce sont ces mêmes idées qui ont aussi guidé les analyses criminologiques depuis le dernier siècle. Il demeure important de souligner que ces explications sont très individualistes et ne tiennent pas compte du contexte social et structurel de la criminalité. On y cherche plutôt les caractéristiques personnelles de l'individu afin de tenter de comprendre leur criminalité. Ces explications visent et ont comme effet de prouver la faillite individuelle de la personne. On y juge l'individu dans sa non-conformité, dans son individualité personnellement fautive et déviante. Ceci a pour conséquence d'individualiser les problèmes sociaux.

Rutherford (1982) avance que les médias peuvent produire certains effets sociaux notables. Il suggère que les médias: 1) ont un rôle d'*agenda-setting* c'est-à-dire qu'ils décident de la priorité des valeurs et des intérêts publics; 2) ont le pouvoir de *mobiliser* les gens; 3) créent et maintiennent des *stéréotypes* et images concernant certaines idées et événements; 4) *manipulent l'humeur* des gens en mettant l'emphase sur les émotions collectives telles l'optimisme ou le ressentiment et 5) sont responsables de la *socialisation* et de l'éducation des gens. (Rutherford, 1982: 8; *notre*

traduction) C'est ce qui nous a porté à vouloir étudier et analyser les messages transmis dans les médias au sujet des femmes qui ont tué leur conjoint: les répercussions sociales, somme toute, peuvent être énormes.

A l'instar de Naylor (1995), nous avons décidé d'effectuer une analyse de contenu des articles de journaux de l'Ontario de la fin du XIXe siècle jusqu'au milieu du XXe siècle afin de dégager les représentations sociales des femmes qui ont tué leur conjoint. Le chapitre suivant identifie les démarches méthodologiques inhérentes à notre recherche et, afin de bien repositionner le lecteur, il présente aussi quelques limites quant aux techniques que nous avons utilisées.

CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE

2.1 Le type d'approche: l'approche qualitative

Les transformations récentes du système capitaliste et les besoins de l'action imposent la nécessité d'une recherche plus proche du terrain et qui épouse plus fidèlement les contours fluctuants des phénomènes sociaux.

(Deslauriers, 1991: 5)

Pour ce travail, nous avons privilégié une approche qualitative d'analyse des données en opposition à la méthode quantitative, elle aussi largement utilisée lorsqu'il est question d'étudier des sujets ou objets qu'on peut catégoriser. Cependant, une telle analyse qualitative nous permettra de dégager le discours idéologique produit par les médias en ce qui a trait à l'image des femmes qui ont tué leur conjoint.. Comme nous dit Deslauriers (1991), le chercheur ne se tourne pas vers la recherche qualitative "par défaut de formation ni parce qu'il ne connaît pas les statistiques, mais bien parce qu'il cherche une autre voie" (Deslauriers, 1991: 1). Cette voie est, justement, plus appropriée dans certains domaines d'étude où les échantillons choisis sont plus restreints mais où le chercheur choisit d'examiner les données en profondeur. Dans ce sens, Deslauriers (1991) suggère que l'analyse qualitative tient compte du contexte social et de ses implications en ce qui concerne l'événement étudié. L'approche qualitative est donc une méthode d'analyse beaucoup plus souple qui devient stratégique lorsqu'on interprète des documents tels les articles de journaux. Il s'agit

d'une analyse de sept cas de maricide très uniques qui nous intéresse d'étudier en profondeur.

Le présent travail consistera donc en une analyse de contenu des articles de presse écrite au sujet des femmes condamnées à mort pour le meurtre de leur conjoint et notre objectif méthodologique est d'en faire ressortir les images des femmes qui ont tué leur conjoint telles que véhiculées dans les médias au tournant du siècle.

En première partie du processus méthodologique s'impose la corollaire de l'analyse qualitative, c'est-à-dire une revue exhaustive de la littérature: "Les auteurs recommandent ordinairement d'effectuer d'abord une revue approfondie de la documentation pour identifier concepts et théories pertinents" (Deslauriers, 1991: 28). Dans le but de mieux situer l'atmosphère et les conditions dans lesquelles les articles de journaux qui cernent notre objet d'étude ont été écrits, il est donc important de regarder l'évolution sociale, politique et économique du Canada. Ainsi, plusieurs textes ayant trait à l'histoire du Canada, à l'histoire des femmes au Canada, à l'histoire de la presse écrite au Canada, ou visant les représentations des femmes dans la presse écrite etc. ont été recensés, lus et ont été abordés au chapitre I "**Contexte et acteurs sociaux**". Les informations pertinentes de ces lectures ont été retenues à l'aide de fiches de lectures: fiches résumés et fiches citations.

2.2 Périodisation

À l'aide du document de Gadoury et Lechasseur (1992), Les condamnés à la peine de mort au Canada, 1867-1976: un répertoire des dossiers individuels conservés dans les archives du ministère de la Justice, nous avons identifié sept cas de femmes condamnées du meurtre de leur conjoint en Ontario entre 1871 et 1946 inclusivement. Nous avons choisi cette période car elle représente une époque très particulière pour les femmes au Canada avant l'essor du mouvement féministe au Canada.

Nous avons aussi choisi d'étudier les cas provenant d'une seule province: l'Ontario. Nous constatons que les recherches francophones ou rédigées en français qui s'intéressent à l'Ontario sont très rares, à l'exception, peut-être, de certaines études portant sur les franco-ontariens. Cependant, nombreuses sont les études francophones qui portent sur le Québec puisque le Québec est une province majoritairement francophone. Nous avons donc voulu combler, en partie, ce manque et offrir aux franco-ontariens et aux franco-canadiens, l'accès à des résultats intéressants offerts en français. Une étude portant sur les cas au Québec a été menée par Bernier (1996).

Une autre raison sous-tend notre décision d'étudier exclusivement les cas provenant de l'Ontario. Dans notre première étape de recherche, nous avons remarqué une chose qui nous a paru très intéressante: il y a eu seulement trois exécutions au Canada (excluant le Québec) de femmes reconnues coupables du meurtre de leur conjoint entre 1871 et 1946 et elles ont toutes eu lieu en Ontario. Cette révélation a ainsi suscité un questionnement et un intérêt particulier pour les cas de

la province de l'Ontario.

2.3 La méthode de recherche: l'analyse de contenu

L'analyse de contenu demeure l'un des plus puissants instruments intellectuels à notre disposition pour mieux comprendre les médias. (...) Les communications de masse, la presse en particulier, sont aujourd'hui le principal champ d'utilisation de l'analyse de contenu au point qu'elle est devenue synonyme ou presque d'analyse de presse.

(Kientz, 1971: 14 et 43)

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi l'analyse de contenu qui est identifiée comme la méthode privilégiée pour l'analyse des communications. L'étude de la presse écrite se fait complice de premier ordre quant à ce type d'analyse car elle est accessible sur un continuum historique. Son contenu, ses informations sur le contexte et ses attributs se conservent à travers le temps et ils demeurent une source précieuse pour les chercheurs de toute époque: "Nearly all research in the social sciences and humanities depends in one way or another on careful reading of written materials" (Holsti, 1969: 2).

L'analyse de contenu a donc de multiples usages qui varient en fonction des objectifs de la recherche. Par contre, des auteurs comme Holsi (1969), Kientz (1971) et Bardin (1977) affirment que l'analyse doit être faite de façon la plus objective et la plus systématique que possible. L'atteinte

du plus haut niveau d'objectivité possible est primordiale à une bonne analyse, mais il faut souligner qu'il y a toujours une marge d'interprétation subjective et d'extrapolation quant au contenu et à la signification des données communiquées. De plus, il faut tenter de s'assurer que la sélection des articles soit le moins arbitraire possible.

Dans cette perspective, selon Kientz (1971) et Bardin (1977), toute communication présente un double aspect: 1) un aspect représentationnel qui exprime la personnalité et l'idéologie de son auteur et 2) un aspect instrumental qui sert d'instrument pour influencer le récepteur. Par contre, ce n'est pas l'analyse des médias proprement dite (les intentions de l'émetteur ou les effets possibles sur le récepteur) qui nous intéresse, c'est plutôt l'analyse du discours, du message véhiculé par les médias. Ce dernier, que Kientz (1971) nomme l'analyse structurale, permet de dégager deux types de messages: 1) le message littéral, c'est-à-dire ce qui est dit explicitement (on parle ici de dénotation) et 2) le message symbolique, c'est-à-dire ce qui est évoqué implicitement (on parle ici de connotation). C'est le message symbolique qui nous intéresse et duquel ressortent les images et les stéréotypes. L'analyse de contenu s'utilise donc particulièrement bien lorsqu'il s'agit d'étudier les images des femmes telles qu'elles apparaissent dans la presse écrite de l'époque: "Les sociologues l'utilisent [l'analyse de contenu] à des fins multiples. Elle leur permet (entre autres) de retracer l'évolution des idées" (Kientz, 1971: 48). Cette méthodologie et la technique de l'analyse de contenu nous permettent de mettre en lumière ces idées qui entourent les femmes "criminelles" et leur évolution.

Il est important ensuite d'élaborer sur la structure d'analyse avec laquelle nous allons travailler pour

examiner ces représentations médiatiques variées de femmes accusées. Nous avons d'abord choisi de procéder à une analyse thématique des articles de journaux. Empruntée de Bardin (1977), l'analyse thématique est "le comptage d'un ou plusieurs thèmes de signification dans une unité de codage préalablement déterminée" (Bardin, 1977: 76). Elle ajoute que "le thème est l'unité de signification qui se dégage naturellement d'un texte analysé selon certains critères relatifs à la théorie qui guide la lecture" (Bardin, 1977: 104).

Nous avons ainsi identifié six unités thématiques: 1) *l'attrait sexuel*, 2) *la passion sexuelle/immoralité sexuelle*, 3) *la reproduction:folie*, 4) *la sorcière/le monstre*, 5) *la femme manipulatrice* et 6) *la violence contre la conjointe*. C'est ensuite à partir d'un examen détaillé de ces thèmes dans les articles de journaux que les images de la femme "meurtrière" dans le discours médiatique se dégagent, car "le thème constitue la véritable unité de signification, l'atome de l'analyse de contenu" (Kientz, 1971: 158).

Notre type d'analyse nécessite conséquemment une certaine part d'interprétation et d'extrapolation de la part [notre part] des chercheurs. Mais il reste que les thématiques utilisées et les mesures caractéristiques des thèmes peuvent être considérées comme assez objectives dans notre cas pour pouvoir conclure sur des interprétations et représentations thématiques dominantes générales qui caractérisent les femmes "maricides" dans les médias. Pour résumer, "faire une analyse thématique consiste à repérer des noyaux de sens qui composent la communication et dont la présence et la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi" (Bardin, 1977: 105).

2.4 L'échantillonnage

Nous avons identifié sept cas de femmes condamnées pour le meurtre de leur conjoint dans la période s'échelonnant de 1867 à 1950 en Ontario, tels que cités par Gadoury et Lechasseur (1992) dans Les condamnés à la peine de mort au Canada, 1867-1976: un répertoire des dossiers individuels conservés dans les archives du ministère de la Justice. Il s'agit de Phoebe Campbell (1871), Elizabeth Workman (1872), Olive Adele Sternaman (1896), Angelina Napolitano (1911), Elizabeth Ann Tilford (1935), Mary Cowan (1935) et Evelyn Dick (1946) (voir aussi Frigon, 1995). Voici l'information retrouvée:

Phoebe Campbell (1871):	date du meurtre: le 14 juillet 1871 à London, Ontario
	date du procès: 1872 (date non disponible)
	date fixée de l'exécution: le 20 juin 1872
	exécutée
Elizabeth Workman (1872):	date du meurtre: le 26 octobre 1872 à Sarnia, Ontario
	date du procès: le 21 et 22 mars 1873
	date fixée de l'exécution: le 19 juin 1873
	exécutée
Olive Adele Sternaman (1896) :	date du meurtre: le 9 août 1896 à Cayuga, Ontario
	date du procès: le 17 et 18 novembre 1897
	nouveau procès: acquittée

Angelina Napolitano (1911):	date du meurtre: le 16 avril 1911 à Sault-Ste-Marie, Ontario date du procès: le 8 et 9 mai 1911 date fixée de l'exécution: le 9 août 1911 peine commuée
Elizabeth Ann Tilford (1935)	date du meurtre: le 1er avril 1935, à Woodstock, Ontario date du procès: du 24 septembre au 2 octobre 1935 date fixée de l'exécution: le 17 décembre 1935 exécutée
Mary Cowan (1935)	date du meurtre: le 21 juillet 1935 à Barry's Bay, Ontario date du procès: du 9 au 12 décembre 1935 date fixée de l'exécution: 27 février 1936 peine commuée
Evelyne Dick (1946)	date du meurtre: le 6 mars 1946 à Hamilton, Ontario date du procès: du 7 au 16 octobre 1946 date fixée de l'exécution: le 7 janvier 1947 nouveau procès: acquittée

À partir de ces informations, nous avons parcouru les journaux en nous servant des dates importantes entourant l'événement telles la date du meurtre, la ou les dates du procès et la date d'exécution (s'il a lieu) puisque ce sont des périodes stratégiques où les femmes et l'avènement de leur procès ont eu plus de chance de faire la manchette des journaux et où les informations exposées regorgent de détails intéressants. La taille du corpus empirique est de 81 articles.

2.5 Sources consultées

Les articles sur lesquels a porté notre recherche proviennent de deux sources: les journaux nationaux et les journaux locaux. Selon Voumuakis et Ericson (1984) tel que repris par Martel (1992), La Presse de Montréal et le Globe and Mail de Toronto sont les quotidiens de qualité qui détiennent le titre dominant des journaux nationaux. L'existence des deux remontent assez loin dans le temps pour couvrir la période à l'étude (fin XIXe siècle jusqu'à la mi-XXe siècle). De ces deux journaux, l'un constitue une source entièrement francophone, La Presse de Montréal. Cependant, nous n'y avons presque rien trouvé qui concernait le cas des femmes à l'étude. De plus, les articles trouvés étaient souvent la traduction d'un article du Globe and Mail. Dans ce cas, nous avons analysé l'article original même si celui-ci était en anglais.

Aux fins de notre analyse, nous avons donc uniquement utilisés les articles d'un seul quotidien national, le Globe and Mail de Toronto. Nous avons choisi d'examiner des journaux nationaux car nous croyons que leur intérêt pour de telles nouvelles exprime l'importance et l'ampleur de

l'événement. D'autre part, nous avons aussi choisi d'examiner les journaux locaux puisqu'ils sont souvent plus détaillés, la communauté y étant touchée et sollicitée de plus près. Nous avons recensé cinq journaux locaux qui nous étaient disponibles. Il s'agit de: The London Free Press, le London Advertiser, The Canadian Observer de Sarnia, The Sault Star de Sault-Ste-Marie et The Daily Sentinel Review de Woodstock. Cependant, nous n'avons pas trouvé de journaux locaux pour tous les cas étudiés. En effet, les communautés ne publiaient pas toutes des journaux ou encore, les journaux n'étaient pas accessibles pour la période entourant le crime commis ou le suivi du procès. Cette recherche a été faite manuellement, à l'aide de microfiches.

2.6 Portée et limites

Nous espérons offrir des informations intéressantes au sujet de la représentation médiatique des femmes condamnées du meurtre de leur conjoint en Ontario entre 1871 et 1946. Une telle recherche offre des informations au sujet de plusieurs caractéristiques d'une société, de ses acteurs et de l'idéologie qui y domine en regard des représentations sociales et légales du rôle de la femme au tournant du siècle. L'étude de ces représentations médiatiques par exemple autour de la femme "criminelle" nous a permis de constater l'évolution des réactions et des standards féminins à travers le temps. Nous aurions aimé recenser tous les dix-huit cas canadiens (excluant le Québec) de femmes accusées du meurtre de leur conjoint durant cette période, mais le processus de collecte de données et d'analyse irait au-delà des exigences du présent travail.

Il faut toutefois encore souligner au lecteur la validité relative de nos résultats par rapport à la grandeur de l'échantillon utilisé versus les possibilités de généralisations ou de l'apparition de d'autres formes de thèmes d'analyse. Néanmoins, notre recherche offre une piste de départ intéressante pour tous.tes les chercheurs.es dont les études portent sur des sujets connexes.

CHAPITRE 3

RÉSULTATS ET ANALYSE

Dans ce troisième chapitre, nous présenterons l'analyse des données. Nous avons ainsi basé notre analyse sur le discours de la presse écrite. Parmi les étiquettes caractéristiques qui identifient la femme accusée, Naylor (1995) offre un cadre de référence qui nous a énormément inspiré. Nous avons ainsi emprunté à la catégorisation de Naylor (1995) pour identifier six thèmes de représentations de la femme criminelle rencontrés ou découpés clairement dans les médias. On y compte le thème de *l'attrait sexuel*, le thème de *passion sexuelle/immoralité sexuelle*, le thème de *reproduction folie*, le thème de *sorcière/monstre*, le thème de la *femme manipulatrice* et le thème de la *violence contre la conjointe*. Nous avons aussi décidé d'y intégrer le thème de la violence contre la conjointe car elle nous apparut comme une variante très fréquente dans les cas étudiés. Vu la récurrence de la variable de *violence contre la conjointe* qui caractérise plusieurs cas à l'étude, nous avons voulu l'examiner et l'insérer dans notre analyse des femmes "maricides" même si ce dernier n'est pas une représentation de la femme elle-même.

Nous allons ainsi offrir une analyse de contenu d'articles de journaux recensés qui portent sur les sept cas à l'étude: Phoebe Campbell, Elizabeth Workman, Olive Adele Sternaman, Angelina Napolitano, Elizabeth Ann Tilford, Mary Cowan et Evelyn Dick. Il nous importera de dégager les représentations sociales des femmes "maricides" au tournant du siècle en Ontario.

3.1 Description des cas à l'étude

Avant de procéder à notre analyse, voici une brève mise en contexte des sept cas à l'étude afin de mieux situer les conclusions qui seront dégagées (voir Frigon (1996) pour une analyse plus détaillée des dix-huit cas canadiens (excluant le Québec)). Il s'agit, dans l'ordre chronologique, des cas suivants:

Phoebe Campbell, 1871

C'est le 14 juillet 1871 à London en Ontario que Phoebe Campbell, avec l'aide d'un dénommé Thomas Coyle, aurait tué son mari Georges Campbell à coups de hâche. Son procès a lieu en 1872 et elle y plaide non-coupable du meurtre. Elle soutient alors fermement qu'on aurait volé son mari et qu'ensuite deux hommes de couleur noire l'auraient tué. Plus tard, elle se résigne et affirme plutôt que c'est un dénommé John McWain qui aurait commis l'acte.

Elle est reconnue coupable de meurtre au premier degré (homicide volontaire) et est condamnée à la peine de mort. Cependant, avant la date de son exécution fixée au 20 juin 1872, elle confesse avoir effectivement tué son mari avec l'aide de son amant, Thomas Coyle. Elle affirme l'avoir tué suite à plusieurs années de violence physique et émotionnelle que lui aurait fait subir son mari. Il n'y a pas d'avis favorable à la clémence et elle est pendue le 20 juin 1872, date initiale prévue de son exécution.

Elizabeth Workman, 1872

C'est le 26 octobre 1872, à Sarnia en Ontario, qu'Elizabeth Workman, avec l'aide de Samuel Butler (un homme de race noire qu'on dit être son amant), aurait battu à mort son mari, James Workman. Son procès a lieu les 21 et 22 mars 1873. Elle plaide non-coupable du meurtre de son mari et affirme avoir été provoquée par la violence qu'il lui a toujours infligée.

Elle est reconnue coupable de meurtre au premier degré (homicide volontaire), avec avis favorable à la clémence. De son côté, Butler est acquitté sous prétexte qu'on ne peut prouver son intention de commettre l'acte. L'exécution d'Elizabeth Workman est fixée au 19 juin 1873. Un décret pour commuer la peine est placé, en vain, le 23 mai 1873. Elizabeth Workman est pendue à la date fixée.

Olive Adele Sternaman, 1896

Le 9 août 1896 à Cayuga, en Ontario, Olive Adele Sternaman aurait empoisonné son mari, Georges Sternaman. Lors de son procès, qui a lieu les 17 et 18 novembre 1897, Olive Adele Sternaman plaide non coupable et nie toute accusation pesant contre elle.

Elle est reconnue coupable de meurtre au premier degré et est condamnée à la peine de mort avec avis favorable à la clémence. Le motif alors évoqué du crime aurait été l'argent. Par la suite, l'avocat d'Olive Adele Sternaman ne demande pas une commutation de la peine mais exige plutôt un nouveau procès, en vertu de l'article 748 du code criminel. Un nouveau procès lui est alors accordé et le 19 janvier 1898, elle est acquittée.

Angelina Napolitano, 1911

C'est le 16 avril 1911 à Sault-Ste-Marie, en Ontario, qu'Angelina Napolitano aurait tué son mari, Pietro Napolitano, à coups de hâche lorsqu'il dormait. Son procès a lieu les 8 et 9 mai 1911 où elle plaide non coupable, avec, comme éléments de défense, la provocation et le fait que son mari l'obligeait à se prostituer.

Elle est reconnue coupable de meurtre au premier degré et elle est condamnée à la peine de mort, avec avis favorable à la clémence. Elle est enceinte au moment de son procès et son exécution est alors fixée au 9 août 1911, après la naissance. Sa peine est commuée le 15 juillet 1911 en emprisonnement à vie et elle est relâchée en 1923 après avoir purgé 12 années de sentence. Elle a 40 ans lors de sa sortie de prison et demeure en libération conditionnelle jusqu'à la 20e année de sa sentence.

Elizabeth Ann Tilford, 1935

Le 1er avril 1935 à Woodstock en Ontario, Elizabeth Ann Tilford, âgée de 38 ans, aurait empoisonné son mari, Tyrell Tilford. Lors de son procès, qui a lieu du 24 septembre au 2 octobre 1935, elle plaide non coupable et clame son innocence.

Elle est reconnue coupable de meurtre au premier degré (homicide volontaire) et elle est condamnée à la peine de mort sans avis favorable à la clémence. Son exécution est fixée au 17 décembre 1935. Le motif de l'acte reproché à l'accusée serait d'avoir tué son mari afin de pouvoir réclamer la pension de veuve. Elle est pendue le 17 décembre 1935 à la date prévue.

Mary Cowan, 1935

C'est le 21 juillet 1935 à Barry's Bay, en Ontario, que Mary Cowan , âgée de 25 ans, aurait persuadé son beau-frère, Allan Cowan (qu'on dit également être son amant), d'abattre son mari Albert Cowan avec une arme à feu. Son procès a lieu du 9 au 12 décembre 1935. Elle plaide non coupable et rejette tout le blâme de l'acte sur Allan Cowan. Les témoignages d'experts suggèrent qu'elle accuse un certain retard mental (on évalue alors son âge mental à 10 ans) et par conséquent, qu'elle n'est pas responsable de ses actes.

Elle est reconnue coupable de meurtre au premier degré et est condamnée à la peine de mort, avec avis favorable à la clémence, par le juge et non par un jury. Son exécution est fixée au 27 février 1936. Suite à un décret le 24 février 1936, sa peine est commuée en emprisonnement à vie. Elle sort de prison le 18 mars 1950.

Evelyn Dick, 1946

Le 6 mars à Hamilton en Ontario, Evelyn Dick, âgée de 25 ans, est soupçonnée d'avoir abattu son mari John Dick, de coups d'arme à feu et de lui avoir par la suite coupé des parties du corps. Son procès a lieu du 7 au 16 octobre 1946. Elle plaide non coupable et accuse Bill Bohozuk d'avoir tué son mari suite à la demande du père d'Evelyn Dick et en échange d'une certaine somme d'argent.

Elle est reconnue coupable de meurtre au premier degré et elle est condamnée à la peine de mort, avec avis favorable à la clémence. Son exécution est fixée au 7 janvier 1947. Il n'y a pas de décret de commutation de la peine mais on lui accorde un nouveau procès et elle en ressort acquittée..

3.2 Analyse: représentations des femmes dans la presse écrite

Tel qu'expliqué plus haut, nous avons basé notre analyse sur le discours de la presse écrite. Nous nous sommes arrêtée sur les passages les plus intéressants qui cernaient la représentation de la femme et de l'explication du crime. Cet exercice nous permet d'examiner comment se construit l'image de la femme déviante et comment, à partir des thèmes particuliers, on peut reconnaître cette déviance. Voici les thèmes qui sont ressortis:

3.2.1

Thème 1: *Attrait sexuel*

Ce premier thème cerne le caractère sexuel de la femme. Selon Farran, “[w]henever a woman is involved, whether as a victim, transgressor or witness, then her sexual character is seen as appropriate for examination” (1987: 7). Pour résumer, Naylor (1995) affirme qu'on explique souvent la déviance des femmes par rapport à leur sexualité ; on questionne la crédibilité d'une femme qui par exemple est simplement trop “sexy”. Sa moralité et sa dignité sont remise en question et c'est ce qui expliquerait sa déviance. En effet, selon Knelman, “[t]he emphasis on sexuality in press representations of murderesses reflected changing popular attitudes and contributed to the Victorian construction of femininity” (1998: 1). On accorde beaucoup d'importance à la sexualité et à la féminité d'une femme impliquée dans une situation criminelle. En conséquence, on définit souvent la crédibilité, la moralité et la dignité d'une femme en fonction

de son allure sexuelle. Puisque les médias mettent beaucoup d'emphase sur la sexualité et la féminité de la femme qui est accusée de meurtre, les motifs évoqués ou "induits" du crime et les raisons explicatives touchant la défense ou l'accusation, gravitent autour de ces représentations sociales. La beauté, le charme et la séduction de la femme sont souvent des critères qui caractérisent sa sexualité. Knelman (1998) allait jusqu'à dire que le cas de ces femmes deviennent des fables morales au sujet des attentes de féminité.

The way the accused wore her hair, the movements she made with her hands, the tint of her complexion, the focus of her eyes, the thickness of her lips, the firmness of her step, the construction of her frame (robust or delicate depending on her class) - all these were described and commented on in the newspapers. (...) Wherever it was in evidence, femininity was dissected and displayed in the press.

(Knelman, 1998, 250)

En effet, ces attentes de "féminité" et cette perspective, reposant surtout sur le caractère féminin de l'accusée, ont aussi aidé des femmes dans leur défense. Par exemple, "Some got off through their use of conventional stereotypes such as... it would be morally and physically impossible for her to have committed these crimes." (Heidensohn, 1985: 89) Ce n'est cependant pas le cas des femmes visées par cette étude. On peut même dire que leur féminité et leur sexualité ont été scrutées à la loupe et les observations faites à leur égard tendent plutôt à les incriminer: de plus, leur comportement sexuel trop provocateur est exposé comme motif du crime.

Selon Knelman, "[t]he most sensational murder trials were of women who had had some sexual motivation, or at the very least were young and attractive" (1996: 230). Evelyn Dick et Pheobe Campbell étaient définitivement toutes les deux jeunes et très jolies selon l'image que nous

décrivent les journalistes.

Nous avons remarqué que leur féminité et sexualité étaient souvent mises en évidence dans les propos de presse recensés. On se concentre énormément sur leur apparence physique, leur statut social et leurs manières en cour. Par exemple, la presse accorde beaucoup d'attention au caractère séduisant d'Evelyn Dick lors de son procès.

There was a strange stillness about Evelyn Dick. Only her eyes move
flashing from man to man throughout the courtroom.
(*The Globe and Mail*, le 8 oct 1946: 3)

La presse en dégage l'image d'une femme extrêmement charmante qui séduit avec son regard et son sourire. À la lecture de plusieurs articles, on semble même voir se développer une certaine obsession envers cette femme qui dégage une aisance sexuelle particulière:

Throughout the day Mrs. Dick had showed more evidence of normal
excitement than previously during the trial. Her smile had flashed on
and off frequently while witnesses had been questioned.

* * *

Her frequent smile gave to the whole scene an unbelievable, macabre
air. One kept wondering whether she could realize that she stood there
accused of the gravest charge of our civilization, murder of a fellowman.

(*The Globe and Mail*, le 12 oct 1946: 1)

La presse décrit surtout les attitudes et attributs corporels et le caractère sexuel de cette femme qui dépassent les barrières de féminité prescrites à l'époque. Les détails relatés dans plusieurs propos

de presse sont, sur ce, impressionnants. On illustre par exemple la façon dont elle se coiffe, s'habille et se maquille.

Evelyn Dick has gained considerable weight during her imprisonment, and, because of that, her mother, Mrs. Donald MacLean, bought her a new black dress, short-sleeved, with a wide bow at the throat and gathered at the hips. Her skull cap was sequin-studded, her dark hair fluffed above her ears so that her brilliant earrings sparkled, her nail polish was the exact shade of her lipstick.

* * *

It was almost unbelievable that this small woman was there to answer to perhaps the most revolting charges ever levelled against a woman in this country, rather than as a somewhat disinterested spectator. Her relaxed, though somewhat sullen, calm created an aura about her.

(The Globe and Mail, le 8 oct 1946: 3)

* * *

Dark-haired Evelyn Dick, a light-colored coat thrown over her shoulders, slouched in the prisoners' box and listened impassively as Dr. Deadman gave his evidence. Frequently she tapped her teeth with a pencil in the only gesture which might indicate an inward strain.

(The Globe and Mail, le 9 oct 1946: 1)

On tend à percevoir comme impossible qu'un acte aussi violent et impropre que celui du meurtre du conjoint soit commis par une femme dont l'image perçue la présente presque comme "charmante" ou enfin très féminine. Cette visibilité et cette transparence de sa féminité pose problème pour plusieurs car elle remet en question les mythes de la femme criminelle; masculine et monstrueuse.

Marjorie Freeman Campbell, dans son livre intitulé Bloody Matrimony. Evelyn Dick and the Torso Murder Case, nous offre des passages additionnels très intéressants. L'auteur remarque, elle aussi

une certaine obsession et une grande fascination que les journalistes ont développée envers cette femme. Un journaliste pour *The Hamilton Spectator*, offre cette description très colorée de la jeune accusée:

Shiny black curls beneath her sequin-studded skull cap; a beauty spot on her right cheek; finely shaped nose, large dark eyes. Her dress: black, sleeveless, perhaps revealing her gain in weight; toeless, heel-less shoes; matching lipstick and nail polish. Mrs. Dick is alert to testimony of witnesses and the submissions of counsel, quick to acknowledge with a smile any occasion which might inspire it. As Court adjourned Monday she smiled demurely as she caught the glance of T.J. Rigney, K.C., special Crown counsel who is prosecuting her for murder.

(*The Hamilton Spectator*, le 8 octobre, 1946 cité dans Freeman Campbell, 1974: 87)

Les articles de presse cités ci-haut décrivent l'apparence et l'allure d'Evelyn Dick avec une telle précision qu'on a peu de difficulté à dépeindre son portrait ou à imaginer ses gestes.

La féminité et le caractère sexuel de Pheobe Campbell ont aussi suscité beaucoup d'attention dans la presse. Comme dans le cas d'Evelyn Dick, on accorde énormément d'attention à l'apparence et à l'allure féminine de la femme.

She has not altered on whit from the time she was up upon her trial; her cheeks still retain their colour, and her demeanor is that of a person perfectly resigned to whatever fate awaits her.

* * *

She appears to be somewhat thinner than she was when arraigned; her hair is dressed in the same ringlet fashion as it was at the trial.

(*The Globe and Mail*, le 20 juin 1872: 1)

* * *

The unfortunate woman appears to fully realize the horror of her position, but remains calm and collected. Her face still has the ruddy and healthful glow which it bore at the time of her trial.

(*The Adviser*, le 19 juin 1872: 3)

* * *

She was dressed in a black gown, without ornament, and her hair was done up in a plain manner after the fashion she has followed since her incarceration.

(*The Advertiser*, June 20 1872: 3)

Le portrait de Campbell illustré par les journaux renvoie, encore une fois, à une image d'une femme dans presque toute sa féminité ce qui rend encore plus problématique et bizarre le crime pour lequel elle est accusée.

Evelyn Dick et Phoebe Campbell sont deux femmes qui se démarquent de l'image que l'on se faisait d'une femme homicide. Pourtant, les gestes affreux qu'on leur impute représentent une contestation du comportement attendu de la *femme*. Cet accent sur leur caractère féminin peut jouer contre elles: leur féminité trop évidente peut alors servir à discréditer leur crédibilité, leur moralité et leur dignité. Si bien qu'en désavouant leur crédibilité, leur moralité et leur dignité, on devient "capable" d'imaginer plus rationnellement leur participation; ajoutons qu'à cette époque régnait encore la conception courante que seule la femme indigne de sa féminité peut être criminelle.

3.2.2

Thème 2: *Passion sexuelle immoralité sexuelle*

Naylor (1995) affirme que les médias ont tendance à questionner la crédibilité d'une femme qui entreprend une relation adultère. Sa moralité est ainsi remise en question et les médias entretiennent souvent l'idée que la femme fait preuve d'immoralité sexuelle si celle-ci est infidèle à son mari. Ce deuxième thème matérialise aussi l'idée que la femme ferait n'importe quoi "au nom de l'amour", même se débarrasser d'un conjoint qui l'empêche de vivre pleinement sa passion envers un autre homme (l'amant). Le présence d'un amant offre ainsi un motif raisonnable qui aurait amené la femme à tuer son mari. Selon Bernier et Cellard (1996):

[l]a femme infidèle serait plus souvent qu'autrement le suspect numéro un dans une affaire de meurtre; cela démontre bien l'importance accordée aux relations illicites puisque non seulement elles amènent la femme déloyale à être l'objet de soupçons raisonnable, mais elles peuvent éventuellement mener à des accusations et à l'arrestation de cette même personne.

(Bernier et Cellard, 1996: 37)

De façon notable, les journaux reflètent les réactions populaires de l'époque au sujet des femmes qui dévient de leur rôle d'épouse fidèle et de mère. En fait, une femme qui entretient une relation adultère ne remplit pas son devoir naturel d'épouse et "l'obéissance à son époux tout au long de son union" (Bernier et Cellard, 1996: 36). Plusieurs articles accusent la femme de rompre les liens familiaux qui avaient une importance solennelle à une époque où le mariage était l'union d'une vie. Il faut rappeler qu'on parle ici d'un temps où l'institution familiale devait être sauvegardée à tout prix et que tout comportement menaçant le mariage était condamné.

L'adultère, surtout de la part de la femme, était considéré comme la plus grande menace à l'institution du mariage et de la famille et à la moralité dominante: "Any opportunity for sexual activity outside marriage was regarded not only as sinful on an individual basis, but also as a destructive force within a society as a whole." (Snell, 1983: 122) Effectivement, les journaux soulignent très rapidement l'infidélité de trois femmes condamnées: Pheobe Campbell, Elizabeth Workman et Mary Cowan. Dans les trois cas, les articles suggèrent la présence d'un amant. Dans l'affaire Cowan, les articles condamnent explicitement la relation entre Mme Cowan et de son beau-frère Allan. On y soulève le caractère immoral de la femme traduit par sa passion sexuelle pour un autre homme et dans la plupart des articles recensés dans cette affaire, on met beaucoup d'emphasis sur la relation adultère entretenue par Mme Cowan.

Police investigated an apparent triangular affair which ended yesterday in the shooting of the woman's husband, Albert Cowan. (...) According to Provincial constable W. J. Johnson, Mrs. Cowan and the boy had carried on an affair for months, and finally the woman incited him to shoot her husband as he lay sleeping in bed Saturday night.

(The Globe and Mail, le 23 juillet 1935: 1)

D'autres études démontrent aussi que l'immoralité sexuelle de la femme met en doute son innocence et on questionne d'autant plus la crédibilité d'une femme adultère. Par exemple, Bernier et Cellard suggèrent qu'"[o]n laisse ainsi sous-entendre que celui ou celle qui fait fi de l'un des commandements peut également mépriser tous les autres" (1996: 38). Ainsi, si la femme est adultère, elle est donc aussi capable d'être meurtrière.

Dans l'affaire Campbell ainsi que l'affaire Cowan, l'amant est aussi soupçonné d'avoir participé au meurtre du conjoint:

The inquest held by Coroner Flock, of this city, on the death of George Campbell, the young farmer who was so brutally butchered in his own house on the sixth con. of West Nissouri, on the night of the 15th of July, was concluded yesterday, and resulted in a verdict of willful murder against the wife of the victim, and her alleged paramour, the young man Thomas Coil.

(*The London Free Press*, le 5 aout 1871: 3)

Même si on mentionne clairement la participation possible de l'amant au meurtre, l'indignation publique est par contre davantage dirigée contre la femme, et les journaux soulèvent plutôt la relation illégitime afin de mieux dégager l'image de mauvaise épouse. L'amant est présenté comme étant la "victime" des manipulations de la femme (voir le Thème 5: femme manipulatrice).

Le passage suivant illustre bien l'intérêt que soulève dans ce cas le phénomène d'adultère.

Moreover, according to common report, an intimacy at once sprang up between him (a negro named Butler) and Mrs. Workman, which was the subject of free comment among the neighbours.

(*The Canadian Observer*, le 1 nov 1872: 2)

À une époque où on condamne sévèrement les relations adultères, un rigoureux code de lois morales et judiciaires existe visant à renforcer l'unité familiale et l'institution du mariage: "In particular, Canadian leaders pressed for a stronger role by the State in defending marriage and in punishing any deviations from the moral code and social order associated with marriage" (Snell, 1983: 112). Le mariage par définition était l'institution qui assurait la moralité sexuelle d'une société:

Marriage represented a code of moral and sexual behaviour which was felt to have long ordered society; marriage breakdown, on the other hand, symbolized a wide variety of conduct that was considered immoral, anti-social, and unacceptable.

(Snell, 1983: 112)

Cette peur de l'immoralité grandissante qui régnait au Canada au début du XXe siècle a favorisé l'émergence de nombreuses lois incriminant la conduite de la femme, ce qui démontre à quel point la moralité et son maintien étaient liés à l'ordre social. Souvent influencée par les hommes de lois, tantôt exprimant, tantôt renforçant ou encore en influençant les tabous, idéaux et valeurs sociales, il n'est pas surprenant que la presse ait, elle aussi, condamné très sévèrement les femmes adultères.

3.2.3

Thème 3: *Reproduction et folie*

“About the middle of the century, insanity was legally defined, and the law was both more able and more likely to make allowances for madness in murderers” (Knelman, 1996: 3). Folie, aliénation mentale et hystérie sont des caractéristiques populairement attribuées aux femmes au comportement “déviant” au tournant du siècle par les professionnels, les scientifiques, hommes de loi ou d’autorité.

Naylor (1995) affirme que les médias mettent souvent en doute la stabilité mentale et émotionnelle de la femme accusée de meurtre. Cette popularité de l’instabilité mentale féminine est liée à une énorme prise en charge psychiatrique des femmes accusées de meurtre et, comme le rappelle Knelman, “[w]hile it could save them from the gallows, it could, by the same token, keep them confined to a lunatic asylum for life, irrespective of any improvement in their mental condition” (1996: 3). De plus, ce sont souvent les fonctions biologiques et reproductrices des femmes qui sont perçues comme étant responsables pour cette perte de contrôle: “From there it was a short step to the deduction that women’s bodies could betray them, that somehow a state of mind set off by reproductive function could cause a woman to lose control and kill someone she loved” (Knelman, 1996: 3). Dans cette optique, l’auteur précise aussi que cette idéologie n’est pas nouvelle: “[f]emale criminals were for years thought of as subhuman, less controllable and predictable than male criminals because they were predisposed by their reproductive function to animal-like behaviour” (Knelman, 1996: 249). Cette explication se base sur l’idée que la femme est menée par des *forces biologiques* qui sont hors de son contrôle. La femme est victime de sa propre biologie

qui, à travers des phénomènes féminins comme la ménopause, les menstruations et la grossesse, vont influencer son état mental et émotionnel. On met alors en doute la stabilité mentale et émotionnelle de la femme criminelle dont seul un trouble d'ordre mental peut indiquer sa propension à la criminalité.

La folie féminine sert d'outil stratégique lorsqu'il est question de la perpétration du crime et lorsqu'on invoque l'instabilité mentale et émotionnelle de la femme qui commet un meurtre. Par exemple, plusieurs articles, comme entre autres celui de *The Globe and Mail*, remettent en question la capacité mentale de Mme Cowan. L'article du 12 décembre, 1935 intitulé, "Women is held mentally unfit" décrit ses capacités mentales affaiblies:

Evidence on the mental capacity of Mrs. Mary Cowan being tried before Mr. Justice Killer MacKay for the murder at Barry's Bay of her husband, Albert Cowan, on July 21 last, was presented to the court today, by Dr. H. S. Trefry of Pembroke. The physician's conclusion was that the woman was a "moron". A moron is a person beyond puberty who has the mentality of a person 10 or 12 years old.

(The Globe and Mail, le 12 déc 1935: 5)

Dans ce même article, on retrouve aussi le commentaire du Dr. Tennant qui suggère que "the accused to be known as a moron and a sex delinquent". Sans considérer la possibilité d'un état de choc, d'anxiété ou de traumatisme (à l'époque on parlait surtout d'hystérie) qui pourrait expliquer l'état d'esprit "confus" de Mme Cowan, on a tendance à ne cibler que les caractéristiques factuelles qui tendent vers son "instabilité mentale" si apparente. Dans un autre article, on rapporte que "with regard to Mary Cowan, physicians who examined her proclaimed her to be of undeveloped mind and obsessed by a sexual complex" (*Le Globe and Mail, le 13 déc 1935: 2*).

Les discours médiatiques ne font que perpétuer la "certitude" en quoi seule une femme mentalement instable, dérangée ou atteinte de folie peut commettre un tel crime. De toute évidence, on éloigne la possibilité que le meurtre ait été commis par quelqu'un sain d'esprit.

En fait, le processus de légitimation qui apparaît est simple: puisqu'on refuse de croire qu'une personne saine d'esprit pourrait être responsable d'un tel acte, surtout une femme, on s'attarde à chercher ou à identifier des caractéristiques traduisant l'anormalité de la personne. Cette anormalité démontrée, il est moins difficile "d'expliquer" le crime. Les criminologues d'allégeance positiviste de l'époque exercent alors aussi leur influence sur ces représentations médiatiques car leurs recherches convergent sur ces différences biologiques ou psychologiques "déviantes" et, par le fait même, servent à les perpétuer. Les articles démontrent par exemple que les femmes ayant une faible intelligence ne comprennent pas la sévérité de leurs actes et n'expriment aucun remords ni aucune émotion. On reproche l'incompréhension prétendue de la sévérité des actes pour lesquels les femmes sont accusées et on traduit le tout comme l'expression d'une "faible intelligence".

Dans un article du 17 avril 1911, on décrit Mme Napolitano comme " a woman who expresses no regret and does not seem to realize her position". Un article du 20 juin, 1872, relate sensiblement les mêmes constatations au sujet de Mme Campbell. "She is in a happy state now and is willing to die". Le comportement et les réactions de ces femmes n'établissent aucun modèle de stabilité ou de normalité et c'est ce sur quoi les journaux attirent l'attention du public:

Mrs. Campbell kept up her spirits most wonderfully and yesterday when your reporter visited her, she chatted about various matters, and laughed heartily several times, looking and acting very unlike a person on the verge of eternity. (...) She was perfectly resigned and even anxious to meet her fate. (...) While all around her were

people keeping, there was not the slightest sign of emotion to be detected on her face, nor did her demeanor betray any nervousness.

(The Globe and Mail, le 21 juin, 1872: 4)

Dans un article intitulé, “The Nissouri Horror: The Widow’s Nightly Visions”, c’est le caractère étrange de Mme Campbell qu’on souligne lorsqu’on relate l’apparition nocturne, dont elle aurait été témoin, de son mari qu’elle est accusée d’avoir assassiné:

The strange character of the woman will be somewhat apprehended when it is known that she now contradicts her statement made to the County Attorney as to Koyle’s guilt. She professes to have been visited in her cell, on Saturday night, by the spirit of the murdered man, who took her kindly by the hand and called her “his innocent wife”.

(The Globe and Mail, le 8 août 1871: 3)

Sans accuser ouvertement Mme Campbell d’être folle, l’article questionne certainement la stabilité mentale de la femme. On assiste donc à travers ces articles à une construction sociale de la réalité qui relève, comme précepte principal, le crime comme faillite individuelle et non comme un malaise social qui risquerait d’ébranler les fondements mêmes de cette société. On transmet plutôt l’image que le crime est commis par un individu faillible, que la société doit contrôler et “gérer”.

3.2.4

Thème 4: *Sorcière/monstre*

Le quatrième thème que nous avons identifié caractérisant la criminalité des femmes dans les médias est celui de la femme intrinsèquement “vilaine” qui oppose dans ses représentations sociales et légales la nature d’une “vraie femme”: “The witch image, however, does remain, at least as a folk memory. It sits on top of a pyramid of related images of deviant women as especially evil, depraved and monstrous” (Knelman, 1998: 92). Dans ce portrait de la femme criminelle, sa nature violente est relayée à des causes moins tangibles et concrètes; mais le mal, la malice, la tradition femme-démon ou sorcière ont toujours assez d’influence pour clore l’explication de la criminalité féminine, dans certains cas, bien sûr.

Ce thème prend l’image symbolique de la femme “sorcière”, de la femme “monstre”. L’allusion médiatique à une telle femme réfère souvent à une femme possédée du démon qui possède les pires traits d’humanité. La société a depuis toujours encouragé, sinon forcé, la femme à adhérer à son rôle maternel de femme “douce et passive”, caractéristiques nécessairement intrinsèques à la nature féminine. Afin de ne pas mettre en doute cette nature, les discours populaires tendent à restreindre ces cas de violence à des exceptions où les “accusées” sont dites monstrueuses ou anormales.

On individualise et marginalise l’acte de violence afin de ne pas suggérer la possibilité que les femmes puissent se comporter ainsi. On avance plutôt l’idée que ces vilaines femmes sont atteintes d’un malaise incontrôlable, qui est un phénomène rare, les portant à commettre des actes

inconcevables. Ainsi, Campbell (1871), Napolitano (1911), Tilford (1935) et Dick (1946) ont toutes été représentées comme des femmes monstrueuses coupables du pire crime contre l'humanité. L'ordre social dominant est ainsi conservé puisque tout comportement débordant des cadres de normalité est appelé à être "recadré", que ce soit la femme meurtrière monstre, folle, sorcière ou la femme sexuellement incontrôlable.

C'est surtout dans le cas de Napolitano qu'on fait référence à la "monstruosité" féminine. Plusieurs articles publiés à son sujet suggèrent la nature préméditée du crime en question. Par exemple:

The murder was of a most cold blooded description. The woman actually sharpened the axe and put it carefully away in preparation for the deed. When her husband came home in the morning after a hard night's work at the steel plant, he went to bed and slept soundly. The murderess struck him as he slept, smashing his head. A more thoroughly depraved human being it would be hard to imagine than this taciturn coarse woman who is to bear her fifth child in the shadow of the gallows.

(The Sault Star, le 6 juillet 1911: 6)

Un deuxième article, publié dans l'affaire Napolitano, mentionne aussi l'atrocité du crime en question.

The man was employed on the night shift at the steel plant, and was asleep in bed when his wife attacked him with an axe. The first blow struck him in the forehead and nearly severed the crown of his head. Four blows followed, the last one all but severing the head from the body.

(The Globe and Mail, le 17 avril 1911: 2)

Les articles au sujet d'Evelyn Dick, d'Elizabeth Tilford et Pheobe Campbell relatent aussi la mort "violente" du conjoint. Par exemple, un article mentionne "the grisly details of how a saw or some other keen cutting instrument was used to remove the head, legs and arms, provided a grim and

sickening hour of testimony to cap the second day of the trial ” (*The Globe and Mail*, le 9 octobre 1946: 1)

Un article dans l’affaire Campbell soulève “the revelation of the past thirty hours if true, undoubtedly stamp the woman as one of the most atrocious criminals of this century” (*The London Free Press*, le 8 août 1871: 3)

On accorde ainsi beaucoup d’importance à la violence de l’acte pour démontrer comment la femme se démarquait de son rôle féminin, calme et passif. La stratégie de conservation de l’ordre social et moral est plutôt de projeter l’image d’une femme qui ne respecte pas les règles et les normes de la société, lesquelles devraient normalement encadrer et limiter son comportement. Par exemple: “Mrs. Tilford, he said, just sat there as bold as a lion when Tyrrell accused her, in the father’s presence, of poisoning him”. (*The Globe and Mail*, le 28 septembre 1935: 2) En tant que véhicule et instrument de conservation de cet ordre, nous croyons que la presse s’empressait de soulever et d’induire l’idée qu’une “vraie femme” ne se comporterait pas ainsi.

Conséquemment, un tamisage important -pour ne pas ajouter de sélection - s’opère: aucun intérêt n’est accordé aux circonstances particulières du crime. En effet, le processus médiatique tend à éviter d’expliquer objectivement ou contextuellement le comportement criminel; l’entière conscience et responsabilité “anormale” de l’acte risquerait de perdre son éclat. Plusieurs auteurs diront même que les médias n’expliquent pas le crime dans son contexte pour des fins de sensationnalisme: “increasingly noticeable over the years was an attempt to give news columns a

certain sprightliness, a touch of humour, even a tinge of sensationalism” (Rutherford, 1978: 19). Le reportage de certains crimes est souvent très superficiel et met l’accent sur les côtés sensationnels et stimulants des nouvelles (Gabor et Weimann, 1987: 81). Ils ajoutent que “les médias ne s’arrêtent qu’occasionnellement sur les causes profondes du comportement criminel et du contexte social où il fermente” (Gabor et Weimann, 1987: 81). Les médias se préoccupent beaucoup de ce qui sort de l’ordinaire surtout des événements sensationnels d’une affaire afin de produire une vive impression sur le public: “crime reporters titillated their readers with shocking detail, convicted before the courts did, and provided psychological analysis of their own invention” (Knelman, 1998: 40). Elle ajoute que: “they maintained interest by arousing horror and indignation” (Knelman, 1998, 40). Les journalistes s’intéressent surtout aux “aspects les plus passionnants d’une histoire criminelle, habituellement les circonstances de l’acte lui-même, plutôt que faire une analyse édifiante des facteurs qui sous-tendent l’événement (Gabor et Weimann, 1987: 82). Knelman (1998) ajoute que: “newspapers are events-driven, but they do not by any stretch of the imagination document all that goes on in a given place on a given day. They are selective and subjective. Newspapers give us what we want to read” (Knelman, 1998: 13). On attaque donc le comportement rare de la femme car on cherche implicitement à limiter ce comportement à une certaine catégorie de femmes déviantes et inappropriées: “and because she is relatively rare, the woman killer represents a far more dramatic spectacle than her male counterpart. Male violence is, after all, old news” (Rutherford, 1994: 2). Il faut noter que c’est cette “tendance au sensationnel, au superficiel, tout comme la vision déformée de la criminalité qu’ils véhiculent indiquent que les médias sont capables d’induire en erreur le profane sur la vraie nature du problème” (Gabor et Weimann, 1987: 96).

3.2.5

Thème 5: *Femme manipulatrice*

On projette ici l'image d'une femme manipulatrice et égoïste qui ne pense qu'à elle. C'est ici un dénigrement de la femme maternelle, généreuse, attentive aux besoins et aux soins des siens. Elle prend ici l'image de la femme fatale qui satisfait ses désirs - déviant de sa nature d'épouse et de mère - avant ceux de sa famille:

It is the femme fatale, the poisoning wife, the infanticide hiding both fact of pregnancy and the baby's body. It is also the scheming woman masking her evil under the appearance of goodness. Indeed, women may be regarded as playing on the chivalric foolishness of men, who would never suspect a woman, simply by reason of her sex.

(Naylor, 1995: 91)

La femme manipulatrice est rusée et tortueuse dans le but d'obtenir ce qu'elle veut. On représente souvent sa victime comme une personne naïve qu'elle peut manipuler facilement. Ce type de représentation est bien illustré dans le cas de Mary Cowan, à laquelle on décerne littéralement les accusations de "femme manipulatrice". Bien que Mme Cowan et Allan Cowan sont tous les deux accusés du meurtre d'Albert Cowan, il n'en reste pas moins qu'on attribue la grande partie du blâme à Mme Cowan. Allan est plutôt qualifié de jeune victime manipulée par Mme Cowan.

He said he shot him because his sister-in-law asked him to do it. (...) Mary claimed her life was miserable, and in one letter said: "There is knives going through my heart because I love you so much and I can't be with you or go with you. That's what makes me so lonesome and I am asking you if you are going to do something to him or not..."

(*The Globe and Mail*, le 9 déc 1935: 3)

Les articles renvoient à l'image d'une femme adulte ayant enjôlé un jeune garçon naïf et vulnérable à qui elle demandait de l'aide pour se libérer d'un mari qui la rendait malheureuse:

Letters read during the trial indicated that Mary was unhappy in her marital relations with Albert, and that she was fond of Allan. In a confession admitted as evidence at his trial, Allan said that Mary urged him on the night of July 20 to "do the job".

(The Globe and Mail, le 12 déc 1935: 1)

Bernier et Cellard ont aussi remarqué cette tendance à la manipulation chez certaines femmes accusées de maricides: "[d]ans la reconstruction que l'on fait de ces femmes lors de leurs procès, on en fait des êtres froids, calculateurs et rusés qui savent se jouer d'hommes plus faibles qu'elles" (1996: 41). On remarque que les journaux entretiennent le constat que ce sont les femmes qui sont, avant tout, les instigatrices de ces meurtres et que les complices accusés (très souvent l'amant) ne sont que "des instruments entre les mains de ces femmes manipulatrices" (Bernier et Cellard, 1996: 44). En somme, on enlève toute responsabilité à l'amant et on dit même qu'il est "un être sans défense qui est tombé dans les griffes de la femme fatale, et celle-ci, l'a exploité et manipulé à son gré, elle en a fait son esclave" (Bernier et Cellard, 1996: 44).

En plus d'être jugée manipulatrice, la femme "maricide" affiche parfois des motifs purement égoïstes. Il est à rappeler que le le contexte historique socio-économique de l'époque en est un d'instabilité économique profonde, qui marque le Canada durant les années 30. C'est une période de crise où l'accès à l'argent est très difficile et où le nombre de salariés est à son plus bas niveau. C'est pourquoi les motivations pécuniaires de Tilford prennent une telle importance lorsqu'elle concocte le meurtre de son mari: c'est pour elle l'occasion de décrocher une pension de veuve. Les articles dépeignent l'image de Mme Tilford comme femme égoïste qui aurait voulu s'enrichir en

demandant de l'argent à son mari avant sa mort.

The widow, charged with murdering her husband through slowly administered arsenic, maintained composure through the long hours of evidence given by family members, one of whom charged the accused woman of threatening to “get every cent he has” from her father-in-law if he goes any further with his threats.

* * *

Mrs. Florance Tilford, sister-in-law of the accused, swore the victim's wife was forcing payment from her dying husband or father-in-law for work and money she claimed she had "put into "the little home where she lived with her husband on the outskirts of the city. (...) force her husband or his father to pay her a sum in excess of \$1,900.

(The Globe and Mail, le 27 sept 1935: 2)

On dépeint l'image d'une femme vilaine sans conscience qui compte améliorer sa situation, et ce, aux dépens de quiconque. Cette image d'une femme vilaine à la conscience éteinte, qui prémédite d'améliorer son sort, peu importe le prix (elle pousse la témérité jusqu'à l'assassinat), s'offre un sujet fascinant pour la presse écrite.

3.2.6

Thème 6: *La violence contre la conjointe*

La récurrence de la variable de “violence contre la conjointe” qui caractérise plusieurs des cas à l’étude nous a amenée à vouloir l’examiner en parallèle à notre travail et à l’insérer dans l’analyse du sujet. Nous nous attardons donc quelque peu à démontrer comment la presse écrite s’accapare de ce thème.

Ainsi, trois cas particuliers sont liés, dans les articles dont font état les journaux, à une problématique de violence de la part du conjoint. Il s’agit de Phoebe Campbell, d’Elizabeth Workman et d’Angelina Napolitano. Cependant, dans aucun des articles trouvés dans le cas Campbell, ne fait-on mention de la violence vécue par cette femme, même si elle l’a clairement dénoncée durant son témoignage. En aucun temps, ne fait-on non plus référence à la violence à laquelle son mari l’aurait supposément assujettie. Les articles ne tiennent simplement pas compte du contexte social du crime, qui implique la violence ou les abus physiques subis par la femme.

Comme le disait Tuchman (1978) repris par Crelinsten (1987), c’est la perspective officielle des structures dominantes qui est reproduite et certains éléments de l’événement qui s’est vraiment déroulé sont, soit tout simplement écarté, ou soit encore minimisés. Dans le cas Campbell, les éléments de la violence subie par la femme aux mains de son mari sont écartés complètement. Le concept de violence conjugale n’apparaît d’ailleurs aucunement dans les discours sociaux ou les sources médiatiques que nous avons consultés. Cela suppose qu’on ne croyait pas que de telles

informations étaient importantes ou même reliées au crime en question.

En outre, dans le cas de Napolitano et de Workman, certaines mentions ponctuelles et timides de présence de violence et de coercition dans le couple sont relatées. Dans un article du 10 mai, 1911, on retrouve les propos suivants au sujet de Mme Napolitano:

Mr. McFadden, counsel for the prisoner, made a strong plea claiming that the husband had threatened the woman with desertion if she did not resort to prostitution to obtain money for him.

(The Globe and Mail, le 10 mai 1911: 1)

Dans le cas de Napolitano, la violence est relatée mais sans doute minimisée. La manifestation d'un incident violent entre les époux sert d'explication et de *motif* à Mme Napolitano pour assassiner son mari, et ce, dans un dessein de vengeance. Dans un article du 17 avril, 1911, on suggère que le meurtre est la revanche prise par la femme. L'article a comme titre, "Killed her husband and so got even":

The murder is an echo of the case last fall when Napolitano returned home unexpectedly and found his wife in a compromising position with a man named Nish. Napolitano stabbed his wife several times and she was four months in the hospital. It seems she had awaited an opportunity to get even.

(The Globe and Mail, le 17 avril 1911: 1)

D'une part, on expose la violence qui règne au sein du couple Napolitano mais d'autre part, on s'empresse aussitôt d'établir que cette violence n'est pas une raison "légitime" (pour la femme du moins...) pour enlever la vie à son mari. Il n'est pas surprenant qu'on retrouve cette constatation, car les comportements violents d'un conjoint à l'endroit de son épouse étaient chose fréquente. Ce qui choque l'esprit, par ailleurs, c'est le degré de tolérance de la société de l'époque qui concevait encore la femme comme propriété du mari, laquelle propriété il peut "administrer" à sa guise. De

plus, l'article suivant illustre bien les faiblesses judiciaires, quelques fois admises, qui avantagent

l'homme dans tous ses aspects:

It was said in the woman's defense that her husband was a worthless brute, had ill-treated her and her four children, and tried to force her to live an evil life, that he might spend the profits from her living. But the law does not say that any such excuse for murder can be accepted.

(*The Sault Star*, le 13 juillet 1911: 2)

Par ailleurs, en ce qui concerne le cas Campbell, la violence qu'elle a vécue n'est pas mentionnée. Mais la violence dirigée contre les femmes ou conjointes n'était pas un facteur d'importance sociale à ce moment. La tolérance et même la normalité de la récurrence du phénomène, ainsi que le peu d'attention et d'intérêt qu'accorde la population à la sphère privée des ménages (conjointes mariées), peut expliquer la réaction sociale et médiatique plus ou moins neutre. Il faut cependant rappeler les tentatives de certains mouvements de femmes au tournant du siècle, pour criminaliser la violence contre les conjointes. On y compte le *Women's Christian Temperance Union* qui a lutté avec acharnement pour la tempérance. Elles disaient que c'était la boisson qui induisait les hommes à battre leur épouse et elles ont ainsi lutté pour criminaliser cette conduite (Cook, 1995). Le *Montreal Society for the Protection of Women and Children* a revendiqué pour rendre coupable d'un acte criminel, celui qui se livre à des voies de fait sur son épouse (Cellard et Pelletier, 1998: 291). Ceci dit, il reste que les médias n'ont pas tenu compte de cette dimension car la violence subie par Mme Campbell et Napolitano fut minimisée.

Le cas de Workman offre une perspective d'autant plus intéressante puisqu'on semble normaliser ou vulgariser la violence qui régnait dans le couple:

He went home, however, and according to the evidence of the boy, more quarrelling occurred between the deceased and his wife, on Friday evening and Saturday; and on Saturday afternoon it was rumoured over the Village that Workman was dead, the rumour being confirmed by an inspection of the premises.

(The Globe and Mail, le 1 nov 1872: 2)

L'article expose la violence au sein du couple mais indique aussi la participation de la femme dans

l'abus:

His family consisted of himself, his wife (who is a good deal younger than he was), and a boy of about eight years of age; and by all accounts both husband and wife were considerably addicted to intemperance, and, as is usually the case, were continually wrangling when in that state.

(The Globe and Mail, le 1 nov 1872: 2)

Les articles semblent même insister sur le fait que c'est le mari qui est plutôt la victime de cette violence en ciblant le caractère violent et agressif de la femme envers son conjoint:

The boy stated that his father and mother often quarrelled, and that his mother beat his father with a mop handle on Friday, and again on Saturday.

(The Globe and Mail, le 1 nov 1872: 2)

De plus, afin de convaincre les lecteurs de la nature "inhérente" et caractéristique violente de Mme Workman qui l'a menée à l'assassinat de son mari, on parle aussi "d'abus":

The deceased James Workman came to his death by excessive abuse; and that the evidence induces us to believe that said abuse was inflicted by the deceased's wife, Mrs. Workman or one Sam Butler, a negro barber, or both.

(The Globe and Mail, le 1 nov 1872: 2)

Dans les deux derniers cas, le fait de mentionner la participation de l'amant à l'acte criminel, minimise davantage le phénomène de la violence subie par la femme. On nous donne même l'impression qu'elle aurait mérité de subir cette violence. Conséquemment, au lieu de mettre en

doute les valeurs ou le comportement agressif du mari, on met en doute la moralité et la nature impropre de la femme. Dans le cas Workman, on écrit:

Moreover, according to common report, an intimacy at once sprang up between him (a negro named Butler) and Mrs. Workman which was the subject of free comment among the neighbours.

(The Globe and Mail, le 1 nov 1872: 2)

Dans le cas Napolitano, on met en lumière l'infidélité de la femme:

Mr. T. C. Meredith, for the Crown, said the woman in her own evidence admitted having lived with a man named Nish for a week while her husband was absent.

(The Globe and Mail, le 10 mai 1911: 3)

On soulève donc à quelques occasions la présence de "la violence" dans le couple, mais dans plusieurs des cas où on en fait mention, on l'attribue à la femme, et c'est surtout dans le but d'expliquer ou de trouver les motifs et les raisons du maricide. En mettant d'abord en évidence l'infidélité de la femme, on fait en sorte de justifier les abus de violence du mari. La violence conjugale n'inspire donc aucune pitié, ou ne donne aucun répit à la femme mariée battue qui a tué son conjoint. Finalement, il est clair qu'on accorde une place plus importante à la violence associée à l'acte qu'à la violence conjugale qui s'y rattache.

3.3 Sommaire de l'analyse

Cette analyse de presse démontre la difficulté à cette époque d'accepter, ou simplement de concevoir, la responsabilité de la femme et sa participation à des actes, comme le meurtre d'un conjoint, qui dépassent radicalement les cadres de la féminité alors imposés. On accepte difficilement les femmes qui dévient de leur rôle d'épouse et de mère. On peut découper deux lignes principales de représentations. La femme est soit perçue comme "victime" de sa féminité, ou bien elle sort des cadres et est alors "vilaine"; quelques fois même, les deux lignes de représentations servent simultanément à qualifier l'image perçue. De toute évidence, elle n'est pas incluse dans la catégorie "normale" des femmes. Victime de ses incapacités mentales, de son état intellectuel et rationnel inférieur et de son instabilité émotionnelle, vilainement manipulatrice, égoïste et trompeuse, elle est destituée de son titre de femme. De plus, il demeure important de souligner que les catégorisations des images des femmes transposées dans les médias étudiés ne sont pas nécessairement exclusives: les thèmes peuvent en effet s'entrecroiser.

Puisque selon Lévesque, "[l]'être féminin étant d'abord défini par une anatomie liée à sa fonction spécifique, la reproduction", il n'est pas surprenant que "les prescriptions toucheront donc en premier lieu cette fonction biologique" (1989: 12). En effet, le thème de *reproduction et folie* démontre clairement comment tout un contrôle social s'élabore autour de cette biologie féminine et les fonctions sociales qui s'y rattachent. D'autre part, Lévesque suggère aussi que "découlant de sa spécificité physiologique, LA femme présentera des qualités morales qui garantiront le bon ordre reproductif, qualités morales liées en particulier à sa sexualité" (1989: 12). Nous assistons donc à "toute une panoplie de prescriptions pour garantir la pureté, la virginité pré-maritale, l'exclusivité

hétérosexuelle sanctionnée par le mariage” (1989: 12). En effet, les thèmes d’analyse de *madonna-putain*, de *passion sexuelle* et de *femme manipulatrice* sous-tendent ce discours normatif lié à la moralité des femmes.

Il faut aussi mentionner la pertinence d’un thème subordonné qui est ressorti de notre analyse. Dans le cas d’Angelina Napolitano, enceinte de sept mois au moment de l’accusation du meurtre de son conjoint, le thème de maternité prend une place importante dans la couverture de presse. Par exemple, un article intitulé “Wait Until Baby is Born, Then Hang Mother” (The Sault Star, le 13 juillet 1911: 2), démontre clairement l’importance de la maternité à une époque où la maternité était considérée comme la fonction essentielle d’une femme et, en quelque sorte, son devoir premier. Il n’est pas surprenant qu’on retrouve aussi un article tel “Appeal for Life of Condemned Woman” (The Sault Star, le 25 mai 1911: 6), car il s’avérait difficile de justifier l’exécution d’une femme qui, par sa grossesse, réalisait “l’ultime destinée de la femme et marque le plein épanouissement de son existence” (Levesque, 1989: 32). Plusieurs lettres et pétitions ont ainsi été acheminées aux éditeurs de journaux et aux politiciens de l’époque plaidant la commutation de la peine de Mme Napolitano. Selon The Sault Star, plus de cent mille pétitionnaires ont fait parvenir leurs appels pour la commutation de la peine d’Angelina Napolitano. En réaction, le Ministre de Justice Sir Allan Aylesworth a commué sa peine à l’emprisonnement à vie. Par contre, le ton retrouvé dans la presse en n’en était pas un de réjouissance. Suite à la nouvelle de la commutation de la peine, *The Sault Star* écrit: “Mrs Napolitano richly deserves hanging, but her unborn baby, whose paternity seems doubtful, will save her” (le 6 juillet 1911: 6). On remarque que le public était beaucoup plus sympathique envers cette mère de quatre enfants, et que sa grossesse au moment de l’accusation a

engendré des débats moraux que Lévesque (1989) explique par le fait que la maternité était, à cette époque, l'existence même d'une femme et qu'il fallait, à tout prix, la préserver.

Sans contredit, les images des femmes meurtrières étaient largement influencées et contrôlées par la sphère masculine. Dans les procès et dans les médias, ce sont des hommes qui ont évalué le comportement de ces femmes par rapport à leurs propres intérêts et positions individuelles. C'est pourquoi nous croyons que ces derniers ne tentent même pas de comprendre les raisons qui ont amené les femmes à tuer leur conjoint. Par exemple, ce n'est pas dans l'intérêt des hommes de chercher à expliquer un maricide à partir de causes externes qui pourraient trop souvent "excuser" le meurtre, telle la violence conjugale. Et c'est sur la faillite individuelle de la femme "anormale" qu'on jette le dévolu de la cause.

On remarque aussi ce genre d'explications individualistes chez certains de nos criminologues traditionnels. Entre autres, Lombroso cherchait des différences biologiques afin d'expliquer le comportement délinquant chez la femme. Lombroso parle lui-même de femme *monstrueuse* qui possède des traits menaçants et dangereux. Le déterminisme biologique et la dégénérescence, introduits par Lombroso, renvoie à une pathologie de la femme délinquante qui relie souvent son système *reproductif* à l'instabilité mentale et à la *folie*. Bref, ce sont des caractéristiques personnelles plutôt que sociales qui sont mise en cause. En revanche, Thomas et Pollack s'intéressent plutôt à la sociologie de la délinquance des femmes. Ils prônent d'abord une socialisation rigide des femmes dans leurs rôles traditionnels d'épouse et de mère pour neutraliser leur tendance criminelle. Il s'agit donc de contrôler et de surveiller les femmes, afin de prévenir

leur comportement menaçant et d'assurer qu'elles demeurent à l'intérieur de leur rôle de femme non-menaçante.

Il est important de remarquer les intérêts parallèles ou complémentaires des médias et des criminologues, bref de tous les hommes de cette société fortement patriarcale de l'époque: il fallait garder la femme en position de subordination. Pour ce faire, on base les explications de la criminalité des femmes sur une faillite individuelle qui renvoie souvent à leur nature et leur biologie. Comme pour les criminologues, contrôler et surveiller les femmes est devenu le remède social privilégié pour combattre la criminalité des femmes et de les transformer en femmes non-menaçantes.

Les hommes avaient donc un besoin obsessif de conserver les structures sociales intactes afin de préserver la société patriarcale: "So a woman who killed her baby or flew into a rage and murdered her husband was out of control. She would have to die on the gallows as an example to others" (Knelman, 1996: 3). Nous constatons que ces femmes servaient plutôt de boucs émissaires transportant et recréant des symboles traduisant la peur, l'obsession et l'anxiété des hommes dominants de l'époque. Ces femmes avaient *échappé* au contrôle des hommes, et leur exécution représente la reprise de ce contrôle.

Throughout the nineteenth century, until the 1880's, and especially in the first half of Victoria's reign, their trials and executions served not only to deter prospective murderers, but to assert the power of the ruling class in general, and men of that class in particular.

(Knelman, 1996: 273)

La domination des hommes dans cette société patriarcale se trouvait ainsi menacée par ces femmes, et “if their murders showed that not everyone who was oppressed would passively accept her lot, their punishment showed their oppressors’ determination to prevail” (Knelman, 1996: 273-74).

On peut même dire que la condamnation de la femme qui tuait son conjoint était nécessaire afin de soutenir les tentatives de maintien de l’ordre social existant. Il était complètement inconcevable, du point de cette sphère idéologique patriarcale au tournant du siècle, qu’une femme puisse tuer son conjoint qui est aussi son *possesseur*, son *maître*. On explique donc son comportement à la lumière d’un acte commis par une folle, un monstre ou une putain, afin de séparer clairement les déviantes et de ne pas englober les femmes et la population en général. “The public simply attempted to dissociate from their treachery by deeming it inhuman. If murderesses were not human, not only was the rest of humanity not indicted by their behaviour, but they were prime candidates for inhuman punishment” (Knelman, 1996, 257).

On visait la sauvegarde de la société patriarcale à tout prix et on s’empressait d’éliminer tout comportement qui menaçait le *statu quo*, tel celui de la femme qui sort des normes imposées à son rôle par la société. “Removing a criminal was supposed to erase the strain of murder and make society pure once more” (Knelman, 1996: 259). On ne voulait pas uniquement dissuader les autres femmes à agir ainsi, mais on cherchait à consolider le pouvoir de la classe dominante et surtout des hommes de cette classe dominante. “If the hanging body was a message to society that disorder could result in death to the body politic, the hanging female body carried even stronger overtones. Destructive forces would be eliminated. Passion, sexuality, and volatility were shortlived” (Knelman, 1996: 258). Par leur traitement exemplaire, les femmes déviantes servaient donc à

maintenir “le type idéal de féminité que devront appartenir toutes celles qui réclameront une place légitime dans l’ordre social” (Lévesque, 1989: 12).

À la lumière de nos résultats, nous pouvons affirmer que c'est la version des structures dominantes qui est reproduite comme “officielle” et juste dans la presse écrite et que si les éléments qu'on y retrouve sont tout a priori sélectionnés, certains d'entre eux sont minimisés et même écartés. Les médias créent leur propre réalité qui est souvent une déformation de la réalité quotidienne, issue d'un processus de tamisage par les valeurs et les idéaux des groupes sociaux dominants (hommes de classe moyenne-haute). L'analyse précédente démontre qu'on cible la personne de façon singulière, comme élément dysfonctionnel donc jugé non conforme, et ce, sans remettre en question les structures de la société auxquelles on pourrait attribuer une certaine responsabilité. Les agents sociaux se servent des médias afin de transmettre leurs propres idées et images au sujet des femmes qui dévient de leur rôle prescrit. Les médias deviennent alors un véhicule extrêmement puissant: selon Rutherford (1982), les médias ont le pouvoir de mobiliser les gens, sont responsables de la socialisation et de l'éducation des gens et ont le pouvoir de créer et maintenir des stéréotypes et images. Il est donc sans doute crucial de dénoncer la participation des médias dans la construction sociale de la femme meurtrière. Ces résultats revêtent également une importance particulière pour toute étude qui cerne ou examine les discours scientifiques et publiques sur la femme, ou encore, tout autre sujet connexe.

Les temps ont beaucoup changé, mais peut-on en dire autant au sujet de la représentation des femmes dans les médias? Il serait intéressant de voir si on réagit encore de cette même façon

aujourd'hui. Knelman (1996) semble croire que "there is a fine line dividing murderous rage from insanity. If the Victorians were more conscious of this line than we are, it must be said that there is far more social control, through public opinion as well as police measures, over domestic violence today" (Knelman, 1996: 137). En guise de conclusion, nous tenterons de resituer le problème du meurtre d'un conjoint en examinant les changements au niveau des lois et des attitudes envers les femmes accusées d'un tel homicide.

CONCLUSION

Nous avons vu, dans ce travail, que sept femmes ont été condamnées à mort pour le meurtre de leur conjoint en Ontario, entre 1871 et 1946. Certains auteurs se sont déjà penchés sur la question de la construction de l'image de la femme "maricide" à travers les procès pour la même époque (voir Frigon, 1996 pour l'Ontario et le reste du Canada; Bernier, 1995 pour le Québec). L'objectif de recherche était d'examiner comment se construit l'image de la femme déviante à travers les médias, et particulièrement les femmes accusées de maricide en Ontario entre 1871 et 1946. Pour ce faire, nous avons analysé le contenu des articles de presse écrits au sujet des sept femmes condamnées à mort pour le meurtre de leur conjoint en Ontario au tournant du siècle. Nous avons voulu cerner et identifier les images et les représentations des femmes qui ont tué leur conjoint, telles que véhiculées dans les journaux de l'époque.

En premier lieu, il était nécessaire de porter un regard sur le contexte social au Canada à la fin du XIXe siècle jusqu'au milieu du XXe siècle et surtout la place de la femme à cette époque. Il en est ressorti que le mariage était probablement la transformation la plus profonde dans la vie des femmes car il mettait fin à l'existence de la femme comme personne. Le mariage signifiait la souveraineté du mari et la suspension des droits de la femme (CNFC, 1900). La fin du XIXe siècle était l'ère des stratégies matrimoniales où il y avait une intervention directe de la famille dans le choix du conjoint (Lemieux et Mercier, 1989). Une fois marié, c'était "pour la vie". Socialement, traditionnellement et légalement, il était inadmissible qu'une femme quitte son mari. Dans ce contexte, une femme qui était dans un mariage de violence se devait de subir son sort. La femme avait la fonction de gardienne de la foi, de la morale et surtout de la famille. Les changements

sociaux du début du XXe siècle ont ébranlé l'institution familiale et c'était à la femme que revenait la sauvegarde et la protection de cette unité familiale. Tourmentée par cet idéal de la sauvegarde au mariage, la femme abusée, violentée, ou malheureuse a dans certains cas réagi à sa situation. Certaines d'entre elles sont même allées jusqu'à tuer leur conjoint et ont par conséquent été amené devant le système de justice pénale canadien. Elles étaient très mal reçues (voir Frigon, 1996 et Bernier, 1995 pour une analyse détaillée du traitement des femmes maricides dans le système de justice pénale au tournant du siècle).

L'analyse qui a été faite, dans ce travail, démontre que le discours médiatique offre des images négatives des femmes criminelles en nous démontrant une vision incomplète de la réalité. La femme est soit perçue comme "victime" de ses incapacités biologiques, psychologiques ou émotionnelles ou encore, elle est dotée d'un caractère inhérent "monstrueux" dévoilant ainsi sa méchanceté intentionnelle. Parmi les étiquettes qui identifient la femme déviante, nous avons identifié certains thèmes de représentations de la femme maricide découpés clairement dans les articles de journaux recensés. On y compte le thème de *l'attrait sexuelle* qui cerne le caractère sexuel de la femme mettant en doute sa crédibilité, sa moralité et sa dignité; le thème de *passion sexuelle: immoralité sexuelle* qui condamne la morale de la femme adultère et sert aussi de motif pour le crime; le thème de *reproduction et folie* qui met en évidence l'instabilité émotionnelle et mentale de la femme; le thème de la *sorcière monstre* qui souligne les traits intrinsèquement méchants et vilains de la femme et enfin le thème de la *femme manipulatrice* qui suggère l'égoïsme de la femme dite rusée, tortueuse et trompeuse.

On a remarqué plusieurs similitudes entre l'image de la femme maricide construite dans les médias et l'image de la femme criminelle véhiculée à travers les théories criminologiques traditionnelles: les femmes sont d'abord et avant tout marquées par leur nature sexuelle et leur biologie. Elles sont "malades", "folles", "monstrueuses" et "manipulatrices". Ce qui nous apparaît d'autant plus problématique d'une telle catégorisation est l'idée de prise en charge de la femme qui s'est développés. Ces étiquettes apposées aux femmes criminelles et particulièrement aux femmes maricides a amené la croyance que le seul moyen de protéger la société de la dangerosité de ces femmes est de les surveiller et de les contrôler. C'est à la société et surtout aux hommes de cette société que revient la tâche de contrôler les femmes déviantes et de s'assurer qu'elles demeurent à l'intérieur de leur rôle d'abord "d'épouse, de mère", de femme "non-menaçante", bref de "femme subordonnée". Ces images véhiculées par les médias et les théories criminologiques traditionnelles contribuent clairement au maintien du statu quo, c'est-à-dire à la sauvegarde des présuppositions de classe, de race et surtout de sexe qui sont à la base de toute société patriarcale.

Cette perception très négative de la femme maricide peut s'expliquer par la difficulté d'accepter la responsabilité et la participation d'une femme à des actes considérés comme étant aussi "répugnants", tel le meurtre du conjoint. Les femmes, dont il est question dans notre analyse, sortaient du cadre de féminité qui leur était imposé et plus spécifiquement, elles outrepassaient les règles et les conventions qui caractérisent la norme sociale. Elles déviaient toutes des standards féminins institués par un système patriarcal. En fait, la femme qui tue son conjoint se démarque le plus du rôle prescrit: celui d'un être passif, doux et docile, dont la place en société se limite à la subordination. Le meurtre du conjoint est alors interprété comme une révolte contre l'autorité et

un refus de l'ordre social qu'on lui impose. Dans les procès et dans les médias, ce sont des hommes qui ont évalué le comportement de ces femmes selon leurs propres intérêts. Les images de la femme "maricide" ont ainsi été largement influencées et contrôlées par la sphère masculine. C'est de là qu'émergent les catégorisations des images des femmes, transposées dans les médias, qui se basent sur des explications individualistes pour expliquer leur "déviance". Que ce soit en s'attaquant à leur sexualité, à leur crédibilité, à leur stabilité mentale ou à leur personnalité, les médias dénoncent la faillite individuelle de la femme dite "anormale". On ne voulait surtout pas suggérer des causes externes afin de ne pas risquer d'excuser ou, à la limite, justifier le crime.

Le traitement médiatique devient alors un outil stratégique quant à l'expression et à la démonstration de ce traitement singulier accordé aux femmes qui ont tué leur conjoint. Nous croyons que c'est aussi la raison pour laquelle les médias ignorent ou minimisent la présence de violence conjugale dans la majorité des écrits de presse, même si celle-ci était clairement dénoncée pendant le procès. En effet, nous avons aussi constaté que le processus médiatique tend à éviter d'expliquer objectivement ou contextuellement le comportement criminel afin de ne pas perdre d'éclat. Plusieurs auteurs disent même que les médias n'expliquent pas le crime dans son contexte pour des fins de sensationnalisme (Rutherford, 1978; Gabor et Weimann, 1987; Knelman, 1998). Les médias ont tendance à se préoccuper de ce qui sort de l'ordinaire et surtout des événements sensationnels d'un affaire afin de produire une vive impression sur le public. Or, cette impression est souvent corrompue et ces idées relatives à la femme déviante véhiculent des images qui la maintient dans un état de subordination.

Il est important de souligner les changements au niveau des lois et des attitudes à l'endroit des femmes qui ont tué leur conjoint violent. Comme nous l'avons noté, la violence envers les conjointes n'est pas un phénomène récent en soi, mais sa reconnaissance comme problème social est tout de même relativement nouvelle. Ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'on assiste à l'émergence du concept de violence conjugale en tant que problème social. Le lien s'est alors rapidement tissé entre le problème de violence conjugale et la domination et l'oppression des femmes dans la société. La société patriarcale du XXe siècle a pour la première fois été pointée du doigt. Une remise en question des fondements de la société patriarcale a lentement assuré la résurgence de la femme comme "individu égal". Cela a engendré plusieurs changements au niveau des lois, comme par exemple, la reconnaissance légale du syndrome de la femme battue qui fut pour la première fois introduite au début des années 1990 dans l'arrêt Lavallée. (Comack, 1993; Sheehy, 1995).

Entendu que les changements qui ont eu lieu au niveau des lois ont été avantageux pour certaines femmes accusées de "maricide" au Canada, il reste que la représentation des femmes maricides est demeurée plus ou moins intacte: on individualise toujours le problème. C'est la femme qui est encore pointée du doigt. Par exemple, le syndrome de la femme battue laisse induire la présence ou l'état de "désordre mental" chez la femme et pourrait conséquemment amener une plus grande prise en charge psychiatrique des femmes. "Cette syndromisation risque de médicaliser et de pathologiser les femmes victimes de violence conjugale, même s'il a permis, dans un premier temps, de faire reconnaître leurs expériences" (Frigon, 1996: 23). On tient à chercher les caractéristiques personnelles de la femme pour expliquer son comportement criminel. On renforce toujours l'idée

de pathologie chez la femme criminelle, qui date depuis Lombroso (1895), avec son association de la déviance à des individus “malades”. Les temps ont beaucoup changé, mais il reste qu’on suggère encore l’idée de surveiller et de contrôler ces femmes déviantes qui sont désormais encore aujourd’hui considérées comme étant des êtres “troublés”.

Nous avons voulu dénoncer les discours et les prescriptions discriminatoires et sexistes qui régnaient à une époque marquée par une société fortement patriarcale afin d’offrir, nous l’espérons, une déconstruction féministe de la représentation des femmes maricides dans les médias. Sept femmes ont été condamnées à mort pour le meurtre de leur conjoint en Ontario entre 1871 et 1946. Les écrits de presse au sujet de ces femmes n’ont pas été très sympatiques et avaient tendances à cibler la femme comme élément dysfonctionnel et jugée non-conforme. Comme nous l’avons démontré, les médias servent de véhicule extrêmement puissant dans la transmission des images sociales. Il est donc crucial de dénoncer le rôle des médias dans la construction sociale de la femme maricide. Nous espérons que ce travail aura contribué à ce projet.

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES IMPRIMÉES

The Canadian Observer

The Daily Sentinel Review

The Globe and Mail

The London Advertiser

The London Free Press

The Sault Star

II- OUVRAGES

Bardin, L. (1977) L'analyse de contenu. Paris: Presses Universitaires de France.

Belknap, J. (1996) The Invisible Woman: Gender, Crime and Justice.

Bernier, J. (1995) "Maricide" au Canada Français (1867-1940): le syndrome de la femme fatale.
Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa.

Bernier, J et Cellard, A. (1996) "Le syndrome de la femme fatale: "maricide" et représentation féminine au Québec, 1898-1940" dans Criminologie, vol 29, no 2, pp. 29-48.

Bertrand, M-A. (1979) La femme et le crime. Montréal: Editions l'Univers Inc.

Browne, A. (1987) When Battered Women Kill. New York: The Free Press a division of Macmillan Inc.

Cellard, A. et Pelletier, G. (1998) "Le Code criminel canadien 1892-1927: Etude des acteurs sociaux sociaux" dans The Canadian Historical Review, Juin 1998, pp. 261-303.

Comack, E. (1993) "Feminist Engagement with the Law: The Legal Recognition of the Battered Woman Syndrome" dans The Canadian Research Institute for the Advancement of Women Papers: Ottawa, printemps 1993.

Conseil National des Femmes du Canada (1900) Les femmes du Canada. Ottawa.

Cook, R. (1981) Le Canada: étude moderne. Toronto: Clarke, Irwin et cie.

Cook, R. et Mitchinson, W. (1976) The Proper Sphere: Women's Place in Canadian Society. Toronto: Oxford University Press.

Cook, S.A. (1995) "Through Sunshine and Shadow": The Woman's Christian Temperance Union, Evangelicalism, and Reform in Ontario, 1874-1930. Montreal: McGill-Queen's University Press.

Coramae, R et Mann. (1996) When Women Kill. New York: State University of New York Press.

Crelinsten, R. (1987) "La couverture de presse et ses fonctions légitimantes", dans Criminologie, Vol 20, no 1, pp. 35-57.

Deslauriers, J-P. (1991) Recherche qualitative, Guide pratique. Montréal: McGraw Hill.

Dobash, R.P. et Dobash E. (1981) "Community Response to Violence Against Wives: Charivari, Abstract Justice and Patriarchy, dans Social Problems, vol 28, no 5.

- Dubinsky, K. (1992) "Maidenly Girls or Designing Women? The Crime of Seduction in Turn-of-the-century Ontario", dans I. Iacovetta et M. Valverde (eds) Gender Conflicts: New Essays in Women's History. Toronto: University of Toronto Press.
- Dussuyer, I. (1979) Crime News: A Study of Forty Ontario Newspapers. Toronto: University of Toronto Press.
- Faith, K. (1993) Unruly Women: The Politics of Confinement and Resistance. Vancouver: Press Gang Publishers.
- Farran, D. (1987) The Trials of Ruth Ellis: A Descriptive Analysis. eds. L. Stanley et S. Scott. University of Manchester.
- Flowers, B. (1995) Female Crime, Criminals and Cellmates. McFarland and Company.
- Freeman Campbell, M. (1974) Bloody Matrimony. Evelyn Dick and the Torso Murder Case. Toronto: Penguin Books.
- Frigon, S. (1995) "When Women Kill Violent Husbands in Canada, 1871-1946: Drama, Disqualification of Women's Voices, Resistance and Male Tyranny", communication présentée à la "British Criminology Conference", Loughborough, Royaume-Uni, juillet 1995.
- Frigon, S. (1996) "L'homicide conjugal féminin de Marie-Joséphine Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990). Meurtre ou légitime défense?", dans Criminologie, vol 29, no 2, pp. 11-27.
- Frigon, S et L. Viau (1999) "Les femmes condamnées pour homicide et *l'Examen de la légitime défense* (Rapport Ratushny): portée juridique et sociale. non publié.
- Gabor, T. et G. Weimann (1987) "La couverture du crime par la presse: un portrait fidèle ou déformé?" dans Criminologie, vol 20, no 1, pp. 79-98.

- Gadoury, L. et Lechasseur, A. (1992) Les condamnés à la peine de mort au Canada, 1867-1976: un répertoire des dossiers individuels conservés dans les archives du ministère de la Justice. Ottawa.
- Gauthier, B. (dir) (1992) Recherche Sociale de la problématique à la collecte des données. Presse de l'Université du Québec.
- Gavigan, S. (1989-1990) "Petit Treason in Eighteenth Century England: Women's Inequality Before the Law", dans The Canadian Journal of Women and the Law, vol 3, no 2, pp.335-374.
- Hartman, M. (1977) Victorian Murderesses. A True History of Thirteen Respectable French and English Women Accused of Unspeakable Crimes. London: Robson Books.
- Heidensohn, F. (1985) Women and Crime. Oxford: MacmullanPublishers Ltd.
- Holsti, O.R. (1969) Content Analysis for the Social Sciences and Humanities. Addison Wesley Publishings Company Inc.
- Horn, D. G. (1995) "This Norm Which is Not One: Reading the Female Body in Lombroso's Anthropology" dans J. Terry et J. Urla (eds) Deviant Bodies. Urla. Indiana University Press, pp.109-129.
- Iacovetta, F. et Valverde, M. (1992) Gender Conflicts: New Essays in Women's History. Toronto: University of Toronto Press.
- Isaacs, N. (199?) "The Crime of Crime Reporting" dans Crime and Delinquency, vol 7, no 3, pp. 312-320.
- Kientz, A. (1971) Pour analyser les médias, l'analyse de contenu. Editions Maison France.
- Klein, D. (1976) "The Etiology of Female Crime: A Review of Literature", dans The Female Offender (ed) L. Crites, Lexington Books, pp. 5-31.

- Knelman, J. (1998) Twisting in the Wind: The Murderess and the English Press. Toronto: University of Toronto Press.
- Lemieux, D. et Mercier, L. (1989) Les femmes au tournant du siècle 1880-1940; ages de la vie, maternité et quotidien. Institut Québécois de recherche sur la culture.
- Lévesque, A. (1989) La norme et les déviantes, des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres. Montréal: les éditions Remue-ménage.
- Levy, D. (1971) Research Methods in Mass Communications. Montreal: Mcgill University Press.
- Light, B. et Pierson, R. (1990) No Easy Road: Women in Canada 1920s to 1960s. Toronto: New Hogtown Press.
- Lloyd, A. (1995) Doubly Deviant, Doubly Damned: Society's Treatment of Violent Women. Penguin Books.
- Lombroso, C., Ferrero W. (1895) The Female Offender. Londres: Fisher Unwin.
- Maas, B. (1990) Helpmate of Man: Middle-class Women and Gender Ideologies in Nineteenth-century Ontario. Universityatsverag Brockmeyer.
- Macdonald, M. (1995) Representing Women, Myths of Femininity in the Popular Media. Edwards and Arnorld, Hodder Headline Group.
- Martel, J. (1991) La reconstruction de la criminalité à travers La Presse (1866-1989): L'image de la contrevenante et de la femme victime. Thèse de maîtrise, Univesité d'Ottawa.
- Naylor, B. (1995) "Women's Crime and Media Coverage: Making Explanations" dans R.E. Dobash, R. Dobash et L. Noaks (eds) Gender and Crime. University of Wales Press, pp. 77-95.

- Parent, C. (1998) Féminisme & Criminologie. Bruxelles: Université De Boek.
- Pollak, O. (1950) The Criminality of Women. Philadelphie: University of Pennsylvania State.
- Prentice, A. (1988) Canadian Women: A History. Toronto: Harcourt Brace Jovanovich.
- Radford, L. (1994) "Pleading for Time. Justice for Battered Women Who Kill" dans H. Birch (ed) Moving Targets: Women, Murder and Representation. University of California Press.
- Ratushny, L. (1997) Self Defence Review/Examen de la légitime défense, Final Report. Submitted to the Minister of Justice of Canada and to the Solicitor General of Canada.
- Rutherford, P. (1978) The Making of the Canadian Media. McGraw-Hill
- Rutherford, P. (1982) A Victorian Authority: The Daily Press in Late Nineteenth-century Canada. Toronto: University of Toronto Press.
- Savage, S. (1996) "Women Who Kill and the Made-for-TV Movie: The Betty Broderick Story" dans A. Myers et S. Wight (eds) No Angels: Women Who Commit Violence. London: Harper-Collins Publishers.
- Sheehy, E. (1995) À quoi ressemblerait le droit de la légitime défense pour les femmes?. Ottawa: Condition Féminine Canada.
- Smart, C. (1976) Women, Crime and Criminology. A Feminist Critique. London: Routledge and Kegan Paul.
- Smaus, G. (1983) "Mass médias et criminalité: état de la recherche en Allemagne et en Autriche, dans Déviance et Société, vol. 7, no 3, pp.249-268.
- Snell, J.G. (1983) "The White Life For Two: The Defence of Marriage and Sexual Morality in Canada, 1890-1914", dans Social History, vo 16, no 31, pp. 111-130.

- Soubiran-Paillet, F. (1987) "Presse et délinquance et comment lire entre les signes" dans Criminologie, vol 20, no 1, pp. 59-77.
- Sullivan, R. (1975) Goodbye Lizzie Borden. London: Chatto et Windus.
- Surette, R. (1991) Media, Crime and Criminal Justice: Images and Realities. Boods Cole Publishing Company.
- Thomas, W.I.. (1907) Sex and Society. Boston: Little Brown.
- Thomas, W.I. (1923) The Unadjusted Girl. New York: Harper and Row.
- Tuchman, G. (1981) "The Symbolic Annihilation of Women by the Mass Media" dans S. Cohen & J. Young (eds) The Manufacture of News: Social Problems, Deviance and the Mass Media. London: Constable, pp. 169-185.
- Walker, L. (1989) Terrifying Love: Why Battered Women Kill and How Society Responds. New York: Harper Perennial.
- Wykes, M. (1995) "Passion, Marriage and Murder: Analysing the Press Discourse" dans R.E. Dobash, R.P. Dobash et L. Noaks (eds) Gender and Crime. University of Wales Press, pp.49-76.